

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

JUILLET 1721.

Tome XXXV.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholique,
& Marchand Libraire.

M. D C C. XXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuëra de paroître régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais: de même que les Memoires de Trevoux, & differens Journaux Lit. Hist. & Polit., comme Repub. des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Juillet 1721.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **N**ous avons donné les mois précédens ce que Mrs. de l'Academie des belles Lettres nous ont fourni de plus curieux sur le Culte & la Religion des Anciens : il est tems, je pense, de quitter une matiere si serieuse. Mr. Boindin nous entretiendra ce mois-ci sur la forme & la construction de leurs Théâtres. Si ce qui nous reste de ces anciens monumens fait encore nôtre étonnement & notre admiration, quel plaisir ne sentira-t'on pas en lisant la Dissertation suivante, qui en donne une description si juste & si magnifique?

*Sur la forme & la construction du
Théâtre des Anciens....*

Par Mr. Boindin.

*Discours
sur le Théâ-
tre des An-
ciens.*

LE Théâtre des Anciens est un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, si l'ignorance & la barbarie ne s'en fussent mêlées. Mais que ne peut le tems avec un tel secours? Il ne lui est échappé de ces vastes Ouvrages que quelques restes assez considérables pour intéresser la curiosité, mais trop mutilés pour la satisfaire.

Il est vrai qu'il y a peu de gens de Lettres à qui cette partie de l'antiquité soit entièrement inconnue, mais peut-être y en a-t'il encore moins qui en ayent une parfaite connoissance, & sçachent au juste la différence qu'il y avoit entre le Théâtre des Grecs & celui des Romains, du moins ne sçai-je point d'ouvrages où cette matiere ait été bien éclaircie.

Les Anciens qui en ont parlé, ne s'imaginant pas qu'une chose si connue de leur tems pût jamais être ignorée, ne se sont pas mis en peine de nous en laisser un détail exact; & comme tout le monde étoit alors au fait de ce qu'ils disoient, ils ne s'embarassoient pas de s'exprimer avec précision, & donnoient sans scrupule à certaines parties du Théâtre le nom qui n'appartenoit proprement qu'à d'autres, par une usurpation de termes qui n'étoient alors d'aucune conséquence, mais qui nous a jetté depuis dans bien des erreurs.

En effet les modernes qui en ont écrit depuis

des Princes Ec. Juillet 1721. 5

puis, au lieu de prendre garde à ces dénominations impropres & de distinguer du moins ces passages-là des autres, les ont indifféremment employez, sans en démêler le sens, & n'ont fait qu'embroüiller encore la matiere, en confondant les parties du Théâtre Grec avec celles du Théâtre Latin; de maniere qu'il est assez difficile aujourd'hui d'en découvrir la situation, les proportions & les usages.

C'est néanmoins ce que je tâcherai de faire dans ce Discours; mais comme d'ordinaire ces sortes de descriptions sont seches & embarrassantes, & que j'aurois pû moins qu'aucun autre en vaincre toutes les difficultez, j'ai eu recours à un modele que l'Academie a bien voulu faire exécuter sur mes idées, pour faire toucher au doigt & à l'œil ce que je ne pourrois exprimer qu'imparfaitement.

Il faut seulement remarquer que comme tous les Théâtres n'étoient pas de la même grandeur, ils avoient de trois sortes de parties en general; les unes dont les dimensions varioient suivant leur étenduë comme les Portiques de l'enceinte, l'Architecture de la Scène & l'Orquestre, d'autres dont les mesures étoient toujours les mêmes, comme les degrés où l'on s'asséioit, les paliers qui en separoient les étages; & de troisièmes qui étoient en partie fixes & en partie sujettes à varier, comme les differens Postes des Acteurs, dont la hauteur étoit toujours la même, mais dont la longueur & la largeur varioient suivant l'étenduë des Théâtres. Ainsi je ne pourrai donner la mesure précise que de celles qui n'étoient sujettes à aucun changement, & comme enfin le Théâtre des Grecs & celui

des Romains ne différoient que par la mesure particulière & le différent usage de quelques-unes de leurs parties, & que toutes les autres avoient non seulement le même nom, mais encore précisément la même situation, & les mêmes proportions, je n'en parlerai point séparément pour ne pas repeter inutilement les mêmes choses, j'aurai seulement soin d'en faire remarquer la différence à mesure que j'en examinerai les parties.

Le Théâtre des Anciens se divisoit en trois principales parties, sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient, pour ainsi dire, trois différens départemens. Celui des Acteurs, qu'ils appelloient en general la Scène : celui des Spectateurs, qu'ils nommoient particulièrement le Théâtre; & l'Orquestre qui étoit chez les Grecs le département des Mimes & des Danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les Sénateurs & les Vestales.

Pour se former d'abord une idée generale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le Théâtre, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demis cercles décrits d'un même centre, mais de différent diametre; & de l'autre en un quarré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établisoit la forme & ce qui en faisoit en même-tems la division. L'espace compris entre les deux demis cercles étoit la partie destinée aux Spectateurs; le quarré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux Acteurs, & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'Orquestre.

Ainsi l'enceinte des Théâtres étoit circulaire d'un côté, & quarrée de l'autre; & comme elle étoit

Étoit toujours compolée de deux ou trois rangs de Portiques, les Théâtres qui n'avoient qu'un ou deux étages de degréz, n'avoient que deux rangs de Portiques ; mais les grands Théâtres en avoient toujours trois élevez les uns sur les autres, de sorte qu'on peut dire, que c'étoient ces Portiques qui formoient le corps de l'Edifice ; car c'étoit non seulement par dessous leurs Arcades qu'on entroit de plein pied dans l'Orquestre, & qu'on montoit aux differens étages du Théâtre, mais c'étoit encore contre leur mur interieur qu'étoient appuyez les degréz où le peuple se plaçoit ; & le plus élevé de ces Portiques étoit même une des parties destinées aux Spectateurs. C'étoit d'où les femmes voyoient le Spectacle à couvert du Soleil & des injures de l'air ; car le reste du Théâtre étoit découvert, & toutes les représentations se faisoient en plein jour.

Pour les degréz où le peuple se plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier Portique, & descendoient jusqu'au pied de l'Orquestre ; & comme l'Orquestre avoit plus ou moins d'étendue suivant les Théâtres, la circonference des degréz étoit plus ou moins grande à proportion : mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degréz s'élevoient, toujours du centre en montant.

Il y en avoit dans les grands Théâtres jusqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degréz, en comptant le palier qui en faisoit la separation, & qui servoit à tourner tout au tour. Mais comme ce palier tenoit la place de deux degréz, il n'en restoit plus que sept où l'on pût s'asseoir & chaque étage n'avoit par consequent que sept rangs de sieges. Ainsi quand on lit dans
les

les Auteurs que les Chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du Théâtre, il faut entendre le premier & le second étage des degrés; car le troisième étoit abandonné au peuple avec le Portique supérieur, & l'Orqueſtre étoit comme nous avons dit, réservé pour les Sénateurs & les Vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rang ne commencerent pas en même-tems; car ce fut selon Titè Live l'an 558. que le Sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 685. sous le Consulat de L. Metellus & de Q. Marius que la Loi *Roscia* assigna aux Chevaliers les 14. premiers rangs du Théâtre. Ce ne fut même que sous Auguste que les femmes commencerent à être séparées des hommes & à voir le spectacle du troisième Portique.

Mais pour revenir aux degrés, la hauteur en étoit la même dans tous les Théâtres; & il paroît par ce qui nous en reste, qu'ils avoient entre 15. & 18. pouces de haut. Aussi est-ce précisément là mesure que Vitruve leur donne. Pour leur largeur elle étoit double de leur hauteur, afin qu'on y pût être assis au large & sans être incommodé par les pieds de ceux qui étoient au dessus, car on n'y avoit point pratiqué de marche-pieds.

Ainsi chaque étage de degrés avoient environ 25. pieds de large & comme les Portiques avoient précisément la même largeur, le diamètre de ce département étoit toujours de 50. 75. ou 100. pieds, & c'étoit d'où dépendoient toutes les autres dimensions du Théâtre. Car comme cette partie formoit l'enceinte de l'Orqueſtre, & que l'Orqueſtre étoit le demi diamètre de

tout l'Edifice, il falloit que l'Orqueſtre eût deux fois la largeur de ce premier département, & par par conſéquent que le diametre de tous les Théâtres fût de 200. 300. ou 400. pieds, ſelon qu'ils avoient un, deux ou trois étages de degréz.

Tous les degréz au reſte étoient diviſez en deux ſens : dans leurs hauteurs, par des paliers qui en ſéparoient les étages & que les Latins nommoient *Præcunſiones*, & dans leur circonſérence par des eſcaliers particuliers à chaque étage qui les coupoient en ligne droite, & qui tendans tous au centre du Théâtre, donnoient aux amas de degréz, qui étoient entr'eux, la forme de coins, d'où ils étoient appellez *Cunei*.

Ces petits eſcaliers n'étoient pas néanmoins placez directement les uns ſur les autres, mais ceux d'en haut s'élevoient du milieu de ceux d'en bas; & les portes par où le peuple ſe repandoit ſur les degréz étoient tellement diſpoſées entre eux que chacun de ces eſcaliers repondoit par en haut à une de ces portes, & que toutes ces portes ſe trouvoient par en bas au milieu des amas de degréz, dont ces eſcaliers faiſoient la ſéparation.

Ces portes & ces eſcaliers étoient au nombre de 39. en tout; & il y en avoit alternativement ſix des uns & ſept des autres à chaque étage, ſçavoir, ſept portes & ſix eſcaliers au premier, ſept eſcaliers & ſix portes au ſecond, ſept portes & ſix eſcaliers au troiſième.

Mais comme ces eſcaliers n'étoient à proprement parler, que des gradins pour monter aiſément ſur les degréz où l'on s'aſſéioit, ils étoient pratiquez dans ces degréz même, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur.

Les

Les paliers au contraire qui en separoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vuide, de maniere que celui qui étoit au dessus avoit deux fois la hauteur des autres, car tous ces degrés devoient être tellement alligés, qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'au haut, en touche toutes les extremités.

Enfin c'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'Orquestre, & les escaliers qui montoient aux differens étages du Théâtre; & comme une partie de ces escaliers montoient aux degrés, & les autres aux Portiques, il falloit qu'ils fussent differemment tournez; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Ces escaliers interieurs étoient au nombre de 25. dont six montoient au premier étage de degré, sept aux seconds, & le reste aux Portiques. Les six qui montoient au premier étage de degré étoient dans le milieu des Massifs qui étoient entre les sept entrées de l'Orquestre. Les sept qui montoient au second étoient directement au dessus de ces entrées; & les 12. autres qui montoient aux Portiques, étoient entre les 13. dont je viens de parler. De maniere que tous ces degrés étoient à des distances égales les uns des autres, & tournez alternativement en dedans selon qu'ils montoient aux Portiques ou aux degrés; car tous ceux qui montoient aux degrés avoient leur entrée sous les Portiques extérieurs, & ceux qui montoient aux Portiques repondoient par en bas dans une Gallerie qui tournoit sous les degrés, & qui communiquoit avec

les 7. passages qui conduisoient à l'Orquestre.

Jusqu'ici le Théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement semblables, & ce premier département avoit non seulement chez eux la même forme en general, mais encore précisément les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit enfin de différence dans cette partie de leurs Théâtres que par les vases d'airin que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la Scène, fût distinctement entendu de tout le monde.

Cet usage ne commença néanmoins dans leurs Théâtres, que lors qu'ils en eurent bâti de solides & d'une vaste étendue. S'apercevant alors que la voix de leurs Acteurs ne pouvoit plus porter jusqu'au bout, ils résolurent d'y suppléer par quelque moyen qui eu pût augmenter la force, & à rendre les articulations plus distinctes. Pour cela ils s'avisèrent de placer dans de petites chambres pratiquées sous les degrés du Théâtre, des vases d'airin de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs instrumens, afin que tous les sons qui partoient de la Scène pussent ébranler quelqu'un de ces vases, suivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur consonance pour fraper l'oreille d'une manière plus forte & plus distincte. Ces vases étoient faits dans des proportions Geometriques, & leurs dimensions devoient être tellement compassées, qu'ils sonnassent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formassent ainsi tous les autres accords jusqu'à la double octave. On les arrangeoit ensuite sous les degrés du Théâtre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fussent placez dans leurs chambres, de manière qu'ils ne touchassent point
aux

aux murailles, & qu'ils eussent tout au tour & par dessus un espace vuide. Vitruve ne nous apprend pas quelle figure ils avoient, mais comme il ajoute qu'ils étoient renversez & soutenus du côté de la Scène par des coins d'un demi pied de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à peu près la forme d'une Cloche, ou d'un Timbre de Pendule, car c'est le plus propre au réentissement dont il s'agit.

Pour les Chambres où ils étoient placez, il y en avoit 13. sur chaque étage de degréz, & comme elles devoient être disposées de manière qu'il y eût entr'elles 12. espaces égaux, il falloit qu'elles fussent situées dans le milieu de ces étages & non pas au bas, à cause des portes & des escaliers qui se trouvoient au dessous. Aussi Vitruve dit il expressément, que si le Théâtre n'a qu'un étage de degréz, ces chambres doivent être placées dans le milieu de sa hauteur, & qu'il faut les disposer de même dans les autres étages, si le Théâtre en a plusieurs : car il y en avoit jusqu'à trois rangs dans les grands Théâtres, dont l'un étoit pour le genre Enarmonique, l'autre pour le Chromatique, & le troisième pour le Diatonique, & dont les vases étoient par conséquent arrangez suivant les différentes proportions de ces trois genres de Musique.

Toutes ces chambres au reste devoient avoir par en bas des ouvertures longues de deux pieds & larges d'un demi pied, pour donner passage à la voix, & il falloit que leurs voutes eussent à peu près la même courbûre que les vases, pour n'en point empêcher le réentissement par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité

vité de ces vases, & les ébranlant suivant leur consonance, en sera renduë plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

Voilà ce qu'il y avoit de particulier dans cette premiere partie du Théâtre chez les Grecs; & il ne me reste plus qu'à parler de l'ordre qu'on y observoit pour les places, car les rangs y étoient à peu près distinguez comme à Rome. Les Magistrats y étoient separez du peuple; les jeunes gens y étoient aussi placez dans un endroit particulier, & les femmes y voyoient le spectacle du troisiéme Portique. Mais il y avoit outre cela des places marquées, où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient même hereditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu des grands services à l'Etat; elles étoient les plus proches de l'Orquestre; car l'Orquestre étoit, comme nous l'avons dit, une des parties destinées aux spectateurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des Senateurs & des Vestales.

Mais quoique l'Orquestre eut des usages differens chez ces deux Nations, la forme en étoit cependant à peu près la même en general. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du Théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étenduë des Théâtres, mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi diamètre de tout l'Edifice.

Enfin c'étoit la partie la plus basse du Théâtre,

tre, & l'on y entroit de plein pied par les passages qui étoient sous les degrés, & qui répondoient aux Portiques de l'enceinte. Son terrain alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient assis pussent voir le spectacle les uns par dessus les autres, mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois pour donner plus de ressort aux danseurs : & comme ils avoient de deux sortes de dances qui s'exécutoient en differens endroits de ce département, savoir des Mimes, & celles des Chœurs ; & que d'ailleurs les Musiciens & Joueurs d'Instrumens y avoient aussi leurs places marquées, cette seconde partie de leurs Théâtres se subdivisoit en trois autres parties ; dont la première s'appelloit particulièrement l'Orquestre. C'étoit la partie affectée aux Mimes, aux Danseurs & à tous les Acteurs Subalternes qui jouoient dans les Entr'Actes & à la fin de la Representation.

La seconde étoit quarrée & faisoit en forme d'Autel. C'étoit le poste ordinaire des Chœurs, & l'endroit où ils venoient exécuter leurs dances.

Enfin la troisième étoit où les Grecs plaçoient leur symphonie. Elle étoit au pied du Théâtre principal qu'ils nommoient en general, la Scène, je dis en general, car il ne faut pas s'imaginer que c'étoit au pied de la Scène à l'endroit où étoient placées les décorations. Les Instrumens auroient été trop reculez là des Danseurs & hors de la portée des spectateurs, au lieu qu'ils étoient justement au centre du Théâtre, & également à la portée des Mimes, des Chœurs & des Acteurs.

C'est, ce me semble, par ces convenances,
&

& en examinant ainsi l'usage des différentes parties du Théâtre qu'on en peut trouver la situation : du moins c'est par là que je crois avoir découvert celle du Théâtre particulier où les Chœurs venoient exécuter leurs danses.

Comme ces danses avoient quelque rapport au sujet qu'on representoit, & tenoient, pour ainsi dire, le milieu entre les accompagnemens de la Pièce & l'Action principale, j'ai crû que l'endroit où elles s'exécutoient devoit être situé entre la Scène & l'Orquestre. Aussi est-ce l'idée que nous en donne Vitruve. Il nous apprend que c'étoit un Théâtre moyen entre ces deux parties, plus élevé que l'Orquestre de cinq pieds, mais plus bas que la Scène ; à laquelle cette partie étoit subordonnée, & dont l'étendue varioit suivant la grandeur des Théâtres, mais dont la hauteur étoit toujours la même, & qui n'ayant que le tiers de la largeur de l'Orquestre, n'occupoit que le milieu, & en laissoit les deux autres parties libres aux Musiciens.

Pour l'Orquestre proprement dite, c'étoit tout le reste de l'espace compris entre les degrez du Théâtre, & par conséquent la partie reculée de la Scène, mais cet éloignement avoit ses raisons. Comme la representation des Mimes n'avoit rien de commun avec celles des Acteurs, & que tout leur jeu consistoit dans des gestes & des postures qui demandoient à être vûs de près, il importoit peu qu'ils fussent proche de la Scène, mais il étoit necessaire que leur Action se passât sous les yeux des Spectateurs ; & c'est à quoi les Grecs avoient songé en les plaçant dans cet endroit de leur Théâtre.

Il est certain au reste que leur Orquestre étoit plus grande que celle des Romains, mais

en récompense cette étendue se prenoit sur la largeur de leur Scène, & n'en étoit à proprement parler qu'un retranchement. Il n'y avoit à Athenes que les Acteurs de la pièce qui montassent sur le Théâtre, tous les autres représentoient dans l'Orquestre. Chez les Romains au contraire l'Orquestre étoit occupée par les Senateurs & tous les Acteurs jouoient sur le même Théâtre. Il étoit donc nécessaire que leur *Proscenium* fût plus large que celui des Grecs; il falloit aussi qu'il fût plus bas. Car s'il eût été élevé de dix pieds comme à Athenes, les Senateurs assis dans l'Orquestre, auroient eu de la peine à voir le Spectacle. Mais ce n'étoit pas encore assez qu'ils en eussent réduit la hauteur à 5. pieds, s'ils n'eussent laissé quelque espace entre le *Proscenium* & l'Orquestre. C'est pourquoy ils la bornèrent à quelque distance de la Scène par un petit mur qui en faisoit la séparation, & qui n'avoit qu'un pied & demi de haut. Ce petit mur étoit orné d'espace en espace de petites colonnes de trois pieds, & c'est ce que les Latins nommoient *Podium*. On ne sçait pas au juste à quelle distance il étoit du *Proscenium*, mais il est certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'Orquestre un autre espace vuide, où les Magistrats plaçoient leurs Chaires, Curules & les autres marques de leurs Dignitez. Pour celui qui étoit au pied du *Proscenium* comme il n'y a point d'Auteurs qui en aient parlé, on ne sçait pas quels en étoient les usages, mais il y a bien de l'apparence qu'il ne demeurait pas inutile, & ce pouvoit être le lieu où les Romains plaçoient leur simphonie; car c'étoit précisément l'endroit où les Grecs plaçoient la leur.

Quei

Quoi qu'il en soit, voilà quel étoit en general la disposition de ce département chez les Grecs & chez les Romains, & toute la différence qu'il y avoit non seulement entre leur Orquestre mais encore entre leur Scène; car aux particularitez près, dont je viens de parler, cette troisième partie de leurs Théâtres étoit tout-à-fait semblable. Elle se subdivisoit de même en trois autres parties qui portoient non seulement le même nom, mais dont la situation, la proportion & les usages étoient les mêmes.

La première & la plus considérable s'apelloit proprement la Scène, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du Théâtre à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites aîles en retour qui terminoient cette partie; & de l'une à l'autre desquelles s'étendoit une grande toile à peu près semblable à celle de nos Théâtres, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au lieu que la nôtre, s'élève au commencement de la Pièce, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des Anciens s'abaissoit pour ouvrir la Scène, & se levoit dans les Entr'Actes pour préparer le Spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le Théâtre; de manière que lever & baisser la toile, signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes.

La seconde qui s'apelloit *Proscenium* & *Pulpitum*, étoit un grand espace libre au devant de la Scène, où les Acteurs venoient jouer la Pièce, & qui par le moyen des décorations repre-

senoit une Place publique, un simple Carré-four, ou quelqu'endroit champêtre ; mais toujours un lieu découvert. Car toutes les Pièces des Anciens se passoient au dehors, & non dans l'interieur des maisons, comme la plûpart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioit suivant l'étenduë des Théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, sçavoir, de dix pieds chez les Grecs & cinq chez les Romains.

Enfin la troisième étoit un espace ménagé derrière la Scène qui lui servoit de dégagement. C'étoit où s'habilloient les Acteurs, où l'on seroit les décorations, & où étoient placées une partie des machines ; car les Anciens en avoient de plusieurs sortes dans leurs Théâtres ; & outre celles qui étoient sous les portes des retours pour introduite d'un côté les dieux des Bois & des Campagnes, & de l'autre les divinitez de la Mer, il y en avoit d'autres au dessus de la Scène pour les dieux célestes, & de troisièmes sous le Théâtre pour les ombres, les furies & les autres divinitez infernales. Ces dernières étoient à peu près semblables à celles dont nous nous servons à ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoit des especes de trapes qui élevoient les Acteurs au niveau de la Scène, & qui redescendoient ensuite sous le Théâtre par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient comme celles de nos Théâtres en des cordes, des roües & des contre-poids. Pour celles qui étoient sur les portes des retours, c'étoient des machines tournantes sur elles mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté selon les dieux à qui elles servoient. Mais de toutes ces machines il n'y en avoit point dont l'usage fut plus ordinaire
que

que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainsi dire au secours du Poëte. Ces machines avoient même assez de rapport avec celles de nos Ceintres, car au mouvement près les usages en étoient les mêmes, & les Anciens en avoient comme nous de trois sortes en general; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne faisoient que traverser le Théâtre; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusques sur la Scène, & de troisièmes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler. Comme ces dernières étoient semblables à celles de nos vols; elles étoient sujetes aux mêmes accidens. Car nous voyons dans Suerone qu'un Auteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Neron, & couvrit de sang ceux qui étoient au tour de lui. Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos Ceintres, comme le Théâtre des Anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point ouvert, les mouvemens en étoient fort differens; car au lieu d'être emportez comme les nôtres par des châllis courans dans des charpentes en plafond, elles étoient guindées à une espèce de gruë, dont le col passoit par dessus la Scène, & qui tournant sur elle même pendant que les contrepoïds faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire & de direction verticale, c'est à dire, une ligne en forme de vis de bas en haut, ou de haut en bas à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un

côté du Théâtre à l'autre, & différentes demi Ellipses à celles qui après être descenduës d'un côté jusqu'au milieu du Théâtre, remontoient à l'autre jusqu'au dessus de la Scène, d'où elles étoient toutes rapellées dans un endroit du *Post-cenium*, où leurs mouvemens étoient placez. Toutes ces machines au reste avoient différentes formes & differens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail que je supprime pour dire un mot des décorations.

Comme les Anciens avoient de trois sortes de Pièces, de Comiques, de Tragiques & de Satyriques, ils avoient aussi de trois sortes de Scènes, c'est à dire, des décorations de ces trois differens genres. Les Tragiques representoient toujours des grands Bâtimens avec des colonnes, des Statuës, & les autres ornemens convenables : les Comiques representoient des Edifices particuliers avec des toiles & de simples croisées comme on en voit communément dans les Villes, & les Satyriques, quelque maison rustique avec des arbres, des rochers & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la Campagne. Ces trois Scènes pouvoient se varier de bien des manieres, mais la disposition devoit être toujours la même en general, & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différentes entrées, trois en face & deux sur les aîles. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal Acteur; ainsi dans la Scène Tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un Palais; celles qui étoient à droit & à gauche, étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles & les deux autres sur les aîles servoient, l'une à ceux qui arrivoient de la Campagne, & l'autre à ceux qui venoient du Port ou de la Place publique. C'étoit à peu près la même

même chose dans la Scène Comique, le Bâtiment le plus considerable étoit au milieu: celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui à gauche representoit ordinairement une Hôtellerie. Mais dans la Satyrique, il y avoit toujours un autre au milieu, quelque méchante cabane à droit & à gauche, un vieux Temple ruiné, ou quelque bout de païsage.

On ne sçait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée, car Vitruve remarque que les regles en furent inventées dès le tems d'Elchyle par un nommé Agatharcus, qui en laissa un Traité, d'où les Philosophes Democrite & Aranagore tirerent ce qu'ils écrivirent depuis à ce sujet.

Quant aux changemens du Théâtre, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes qui changeoient en un instant la face de la Scène, ou par des chassis qui se tiroient de part & d'autre comme ceux de nos Théâtres. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas si promptement que les nôtres. D'ailleurs comme les aîles de la Scène sur lesquelles la toile portoit, n'avançoit que de la huitième partie de sa largeur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonference. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la Scène, huit de face & deux en aîles; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles & disposées de manière qu'en demeurant pliées sur elles-mêmes, elles formassent une des trois Scènes,

22 *La Clef du Cabinet*

nes, & qu'en se retournant ensoite les unes sur les autres de droite à gauche ou de gauche à droite, elles formassent les deux autres; ce qui ne pouvoit se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est à dire, en tournant toutes les dix sur 5. pivots placez sous les trois portes de la Scène, & dans les deux angles de ses retours.

Pour le corps de Bâtimement sur lequel ces décorations étoient placées, l'Architecture en étoit toujours la même, & Vitruve nous en a laissé toutes les mesures d'une maniere fort circonstanciée, mais le détail n'en pourroit être qu'ennuyeux, & il suffit de remarquer que la hauteur en étoit égale à celles des Portiques de l'enceinte.

Comme il n'y avoit au reste que ces Portiques & le Bâtimement de la Scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du Théâtre des voiles soutenus par des mats & par des cordages, pour deffendre les spectateurs de l'ardeur du Soleil; mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur caulée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse Assemblée, les Anciens avoient soin de la temperer par une espece de pluye, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des Portiques, & qui retombant en forme de rosée par une infinité de tuyaux cachez dans les statües qui regnoient au tour du Théâtre, servoit non seulement à y repandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler les parfums les plus exquis; car cette pluye étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statües qui sembloient n'être mises au haut des Portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'Assemblée, & en-

des

des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du Théâtre, & servoient de toute maniere à en faire le couronnement.

Voilà tout ce que les Anciens nous ont appris de leurs Théâtres, & il ne me reste plus qu'à dire un mot des Portiques qui étoient derrière, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces Portiques en fussent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les Chœurs alloient se reposer dans les Entr'Actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces Portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'espace découvert, qui étoit au milieu sous les Galleries, qui en formoient l'enceinte.

Comme ces Portiques avoient quatre différentes faces, & que toutes leurs arcades étoient ouvertes en dehors; on pouvoit, quelque tems qu'il fit, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leurs différentes expositions suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un Jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agreable & plus utile; car les Anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agreable dans tous leurs ouvrages & sur tout dans ces monumens publics, qui devoient transmettre leur goût à la posterité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publieroient eux mêmes de leur grandeur.

H. Le mot de l'Enigme du mois passé est *des Musées*. En voici une autre.

ENIGME.

TRiste enfant d'un dernier amour,
De chez moi la joye est bannie,
J'excite quelquefois l'envie,
Je parle pourtant fons détour.

Mon Pere en me donnant le jour,
Tremble fort souvent pour sa vie,
Ce n'est qu'après qu'il l'a finie
Qu'on vient me faire la cour.

J'impose des Loix qu'on respecte,
Et ma volonté n'est suspecte
Qu'à l'ingrat & sordide cœur.

Quoique je sois exempt des crimes
Par d'inévitables maximes,
On me livre à l'exécuteur.

A R T I C L E I I.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus
considerable en ESPAGNE, & en
PORTUGAL depuis le mois der-
nier.*

*Journal de
la Cour.*

Espagne. Le Prince & la Princesse Regnan-
te ariverent le 16. Avril à *Avanjuez*
avec le Prince des Asturies, & furent suivis le
17. par les Infants. Le Marquis de Grimaldo
Secrétaire d'Etat ya accompagné la Cour, pour
expédier les affaires qui se presenteront; & le
22. le Marquis de Mauleuvrier Ministre de Fran-
ce, & Mt. Robin s'y rendirent aussi, & pri-
rent leur logement dans la maison où logeoit

ci-devant le Duc de St. Agnan. Les plaisirs n'occupent pas tellement la Cour qu'on ne tienne souvent des Conseils, & qu'il n'y ait de fréquentes conférences avec les Ministres étrangers; c'est à quoi sont particulièrement occupez ceux de France & de la Grande Bretagne. Le Comte de Portmore Gouverneur de *Gibraltar*, qui étoit arrivé de son Gouvernement dès le 18., est reparti pour aller, dit on, faire un tour en Angleterre.

Le premier Mai Fête de St. Philippe, le Prince Regnant qui en porte le nom, reçut à *Aranjuez* les complimens des Grands & des Ministres Etrangers; il y eut ce jour-là Chapelle publique, & le soir la Princesse Regnante tint Cercle dans son Appartement, où il y eut un concert de Musique. Le 12. on tint un grand Conseil de guerre, où le Marquis de Lede & les principaux Officiers Generaux furent appelez, & à l'issuë duquel on expédia les ordres pour faire passer en Catalogne 40. Baraillons & 24. Escadrons qui étoient en Andaloufie, & dont cette Province se trouvoit surchargée. On dit que l'intention de la Cour est de tenir dans cette Principauté la plus grande partie de ses Troupes, comme étant la plus frontiere & la plus exposée.

II. La Cour a enfin donné son consentement pour que la discussion de l'affaire de *Gibraltar* soit renvoyée au futur Congrez. On reçoit cet avis de tant d'endroits, & les Ministres de France & de la Grande Bretagne sont vûs de si bon œil en cette Cour, qu'on ne doute presque plus que leurs négociations n'ayent enfin eu le succès qu'on en attendoit. On assure aussi que ce qui regarde la restitution des Places de Navarre

La discussion de l'affaire de Gibraltar renvoyée au Congrès.

occupées par la France, de même que les indemnitez que cette Couronne demande pour les frais des deux dernieres guerres, est tout-à fait réglé; que rien à l'avenir ne peut plus arrêter l'ouverture de l'Assemblée qui doit se tenir à *Cambrai*; & que le Colonel Stanhope restera en Espagne pendant tout ce tems-là. Ce Ministre a, dit-on, envoyé à *Londres* depuis peu la Convention qu'il a faite pour y être approuvée, dont un des Articles porte que l'affaire de *Gibraltar* sera terminée au Congrez, préferablement à toute autre. On a fait aussi partir au commencement de Mai trois Couriers coup sur coup pour la Cour de France, & tous ces mouvemens donnent lieu de croire que les differends entre ces Couronnes sont sur le point de s'ajuster, s'ils ne le sont déjà.

Emplois.

III. Le Marquis de Lede a été fait depuis son retour d'Afrique, Grand d'Espagne de la premiere Classe, & s'est couvert à la Cour pour la premiere fois en cette qualité. Ce fut le Comte de Fuen Salida qui l'accompagna dans cette occasion, & lui servit de Parrain. Ce General n'étoit pas encoré parti le 20. Mai pour aller Catalogne, où l'on dit qu'il doit se rendre.

Le Gouvernement de *St. Jean d'Utra* dans la nouvelle Espagne, a été donné au Brigadier Guillaume de Valois Colonel du Regiment de Galice; & Dom Francisco Cornejo a été fait Chef d'Escadre. Le 4. Mai Dom Philippe de Las Tuernas fut sacré par le Nonce du Pape Evêque de *Cadix*, & le Pere Gregoire de Telez del'Ordre des Minimes, Evêque de *Ciudad Rodrigo*. Il y a eu aussi quelques changemens dans les differens Conseils. Dom Barthelemi de Badaran a été fait Membre au Conseil des Finances. Dom

Thomas

Thomas de Sola Conseiller de celui de Castille : Dom Jean de Val Carfel, Président de la Chancellerie de *Valladolid* : & Dom Pedro de Ribeyra, Fiscal. Le Prince Regnant a donné la place de son Historiographe, à Dom Pablo Yanes Religieux de l'Ordre de Saint Bernard.

IV. On parle d'une prochaine reforme dans les Troupes Espagnoles, & particulièrement des Regimens levez depuis l'année 1718. Ce qu'il y a de certain est que le Marquis de Castelar Secrétaire des Guerres, n'expédie plus aucune Commission pour remplir les Charges Militaires vacantes, & qu'on a cessé de travailler aux recrues qui se levoient dans le Royaume. Le Prince Regnant a aussi fait demander un état de toutes les dépenses & frais qui ont été faits pour la défense de *Centa*, depuis le dernier siege des Mores, sans que l'on puisse pénétrer quelle est l'intention de la Cour. Ne seroit ce pas un prétexte pour s'approprier en sûreté de conscience le dernier Subside que le feu Pape a accordé sur les revenus Ecclésiastiques de la Monarchie? On remarque que la faveur du Duc de Popoli augmente de jour en jour, & qu'il y a une grandeliation entre ce Seigneur & le Marquis de Lede.

V. En vertu d'une nouvelle Ordonnance qui a été publiée, il ne sera plus permis à tous les Marchands étrangers établis en Espagne, même à ceux qui sont nez dans le Royaume, mais de parens étrangers, de trafiquer en Amerique; ni d'y passer sur un autre pied que celui de Facteurs. Les Habitans de Biscaye ayans fait faire des representations à la Cour par leurs Députés, que l'interruption du Commerce avec les Hollandois leur causoit beaucoup de dommage, on travaille avec Monsieur Colster Ambassadeur
des

*Aparencia
d'une Refor-
me.*

*Défense
aux Mar-
chands
étrangers de
commercer
en Ameri-
que.*

des Etats Gene raux , à le rétablir , & à leur donner satisfaction sur les autres griefs dont ils le font plaints.

Arrivée de quelques Bâtimens des Indes à Cadix.

VI. Vers la fin d'Avril il arriva dans le Port de *Cadix* , un Vaisseau venant de *Puerto-Rico* dans les Indes Occidentales, très-richement chargé qui fut suivi deux jours après par un Bâtiment d'avis revenu en 53. jours de la *Vera Crux*, avec une cargaison consistant en 20000. pièces de huit 500. caisses de Cochenille, 25. de Banille, 350. de Jalap, 1001. Arobes de Tabac en feuille, 1250. en rouleaux, 1550. en poudre, 42. Marcs de Vaiselle d'argent travaillée, & quantité d'autres Marchandises. Ce Bâtiment a rapporté que la dernière Flotille partie de *Cadix* le 20. Août 1720. étoit heureusement arrivée à la *Vera-Crux* le 30. Octobre suivant; & qu'elle devoit revenir au mois de Novembre prochain. Les Effets en argent apotéz sur ce Vaisseau, seront remis à la Monoye pour être convertis en nouvelles Especies que l'on continué de frapper à *Seville* & dont il s'est déjà répandu une grande quantité: La Cour ne s'étant en rien relâchée sur ce qu'elle a ordonné à ce sujet. On ne parle plus de l'emprunt qui avoit été demandé au Conseil de Commerce, sur ce qu'il s'est défisté d'un droit de trois pour cent qu'il devoit lever sur les nouvelles Especies fabriquées.

Tremblement de terre dans l'Isle de Majorque.

VII. Des Lettres venues de l'Isle de *Majorque* par la voye d'*Alicante*, portent, que pendant le mois de Mars dernier, il étoit tombé une si prodigieuse quantité de pluye dans cette Isle, que cela avoit causé une grande inondation au pied du Mont *Selva*, où les eaux s'étoient amassées sans pouvoir s'écouler; que le 24. on y avoit ressenti trois violentes secouffes de trem-

treblement de terre qui avoient renversé divers rochers, abattu quantité de maisons, & déraniné même les plus gros arbres; que dans le tems que ces secouffes se faisoient sentir, on avoit entendu sous terre un terrible bruit comme d'un ouragan, ce qui fit croire à tous les Habitans de l'Isle qu'eux & l'Isle même alloient perir, mais que ces secouffes étant heureusement finies, le bruit cessa, les eaux s'écoulerent, & les esprits se rassurerent.

VIII. *Centa.* On aprend de *Centa* que les Mores ont séparé leur Armée, & l'ont renvoyée dans ses anciens quartiers, qu'ils n'ont laissé qu'environ 6000. hommes pour tenir la Place bloquée, & garder leurs Lignes de circonvallation; & qu'ils n'attendoient que quelques Ingénieurs & des Munitions dont ils ont besoin, pour recommencer ce siège.

IX. *Portugal.* Le Roi a paru sensiblement touché de la mort du Pape Clement XI. que l'on a appris à *Lisbonne* par un Exprés dépêché de *Rome*. On a tenu divers Conseils sur cet événement, qui dérange quelques projets qu'on avoit formé, & sur les moyens dont on se servira pour les faire goûter au nouveau Pape qui sera élu. S. M. a depuis peu pris le deuil qu'Elle porta quatre semaines, pour la mort de la Reine de Dannemarck.

X. On travaille à la Cour à examiner un projet qui a été présenté pour l'établissement d'une nouvelle Compagnie en *Affrique*, dans le Royaume de *Monomatapa* sur la Riviere de *Guenna* où se trouvent de très riches Mines d'or; & il a été rétolu qu'on assureroit incessamment la Navigation sur les Côtes d'*Affrique*, infectées pour l'ordinaire de Corsaires pour
encou-

encourager cette Compagnie. Les guerres étrangères ni les divisions intestines ne troublent pas cette heureuse Nation, uniquement occupée à faire fleurir les Etats, les Sciences & le Commerce.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Voici la suite de ce qui s'est passé à Rome pendant la tenuë du Conclave, depuis le 18 Avril où nous finîmes le mois dernier.

*Journal du
Conclave.*

Les Cardinaux Carracioli & Cinsuegos entrèrent le 29. dans le Conclave, & le Cardinal Schrottenbach qui s'étoit arrêté quelques jours à *Frescati* venant de *Naples*, arriva à Rome. Ce jour-là le Sacré College envoya Mr. Tanara au Chevalier de St. George, pour lui remettre une partie de la somme que le feu Pape lui a assigné pour son entretien. Le 20. Mr. Alexandre Albani Neveu du défunt, revint de la Cour de *Vienne*, où il avoit été envoyé en qualité de Nonce, & alla, sans entret à Rome, à *Soriano* Fief de sa Maison, où il fut conduit par Dom Charles Albani son frere qui étoit allé le recevoir jusqu'à *Civita Castellana*. Le Comte de Zinzendorf, fils du Grand Chancelier de l'Empereur, arriva aussi dans ce tems-là en cette Ville.

Le 21. le Cardinal de Rohan presenta au Sacré College deux Lettres du Roi de France, l'une adressée au Pape défunt, touchant l'ac-

com.

des Princes Ec. Juillet 1721. 31

commodement conclu entre S. M. T. C. & la Republique de Venise, & l'autre au Sacré College, contenant des complimens de condoléance sur la mort de Clément XI. Son Em. accompagna ces Lettres d'un très-beau discours qui roula sur l'état présent du St. Siège, & la nécessité qu'il y avoit de proceder à l'élection d'un nouveau Pontife. On comptoit pour lors cinq Factions dans le Conclave, l'Imperiale, la Francoise, l'Espagnole, l'Albaniste, & celle des zélez, qui étoit la plus nombreuse. Dans le Scrutin de ce jour, le Cardinal Spada eut beaucoup de voix mais pas assez pour être élu. L'après midi l'Ambassadeur de Venise ayant été appelé par le Sacré College, se rendit à la porte du Conclave avec un train magnifique, où il fut reçu par le Prince Chigi qui en est grand Maréchal. Ce Ministre fut conduit à la petite porte du dedans, où les Cardinaux Chefs d'Ordres l'attendoient, & avec lesquels il eut une longue conférence.

On reçut le 22. des Lettres de Mr. Justiniani, qui informoient le Sacré College que les Habitans de la Ville de *Perugia* demandoient à jouir de plusieurs privileges qui leur sont accordez pendant la vacance du St. Siège dont les principaux sont que le Gouverneur doit se retirer de leur Ville pendant l'Interregne, & qu'aucun Archer ne peut y paroître dans tout ce tems-là à quoi il fut repondu qu'il ne falloit donner aucune atteinte à ces privileges, & qu'il en falloit laisser jouir ces Habitans.

Le 23. il arriva un Courier de Cabinet de l'Empereur, qui rendit au Cardinal d'Althav une Lettre de S. M. fort ample pour le Sacré College. Et le 24. S. Em. la remit aux Cardi-

naux

naux Chefs des Ordres. Ce jour-là les Cardinaux de Schrotenbach, Cusani, & Davia entrèrent au Conclave, & on y en comptoit pour lors 49.

On fit le 25. lecture de la Lettre de l'Empereur en presence de tous les Cardinaux qui s'étoient assemblez à ce sujet; elle ne contenoit que des complimens de condoléance au Sacré College sur la mort de Clement XI. & des exhortations de proceder à l'Electio d'un Pape digne de remplir la Chaire de St. Pierre: mais le Cardinal d'Alban expliqua plus au long les sentimens de l'Empereur dans un discours fort éloquent qu'il fit. Dans le Scrutin de ce jour le Cardinal Scotti eut beaucoup de voix, auquel le Cardinal de Rohan donna, dit-on, l'exclusive de la part du Roi de France.

Le 26. le Cardinal de Bissy arriva de *Paris* par l'Allemagne & le Titol. Les Carolles de Mr. l'Affiteau Ministre de France allerent à sa rencontre hors la Ville, & le Mardi suivant au soir, ce Prélat entra dans le Conclave, d'où le Cardinal Parracciani sortit à cause d'une indisposition qui lui étoit survenuë. Ce même jour Mr. Alexandre Albani vint en cette Ville de *Soriano*, où il étoit resté quelques jours depuis son retour de *Vienne*.

Le 27. le Comte de Kinski Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur arriva aussi de *Vienne*, & fut reçu à quelques lieues de la Vielle par le Secrétaire de l'Ambassade. Le lendemain ce Ministre fit notifier son arrivée aux Cardinaux Chefs d'Ordres par le Chevalier Vitelleschi Maître de la Chambre Imperiale, & le jour suivant il fut complimenté de la
part

part du Sacré Collège sur son heureuse arrivée. Le 30. S. Exc. ayant fait demander Audien-
ce, elle lui fut accordée pour le lendemain ,
& elle fit inviter toute la Noblesse & la Pré-
lature tant Romaine qu'Etrangere, de l'accom-
pagner dans cette Audience. Voici les cere-
monies qui y furent observées. Le premier
Mai après une splendide collation que S. Exc.
donna à tous ceux qui devoient l'accompa-
gner, elle se mit en chemin vers la Basilique
de St. Pierre avec une nombreuse suite de Pré-
lats, Princes, Cavaliers Romains & Allemands
au nombre de près de 200. étant servie par la
Maison du Cardinal d'Althan & ses Carosses ,
dont 4. étoient à 6. Chevaux & 10. autres à
2. Chevaux. 150. autres Carosses faisoient cor-
tege. S. Exc. étant arrivée près des degrés de
la Basilique, mit pied à terre, passa sous l'Arc
de Constantin, & monta par l'escalier du Con-
clave à l'appartement du Prince Chigi Grand
Maréchal. D'abord son arrivée fut notifiée aux
Cardinaux Chefs d'Ordres, qui ce jour-là étoient
les Cardinaux del Giudici, Conti & Ottoboni.
S. Exc. s'étant renduë à la porte du Conclave,
accompagnée seulement du Grand Maréchal, du
Secrétaire de l'Ambassade, & du Chevalier Vit-
telleschi, on ouvrit aussi-tôt une petite grille de
la hauteur d'environ deux pieds, où le Cardinal
d'Althan se trouva, qui presenta ce Ministre à
chacun des Cardinaux, auxquels il fit des com-
plimens, S. Exc. délivra ensuite ses Lettres de
créance au Cardinal del Giudici, qui les ayant
remises au Secrétaire du Conclave, en fit lecture
à haute voix ; & cette Audience se termina par
une très-belle Harangue Latine que ce Ministre
prononça ; à laquelle le Cardinal del Giudici ré-

pondit en Italien. S. Exc. reçut ensuite les complimens des Cardinaux, après quoi elle se retira au Palais *Palota*, où elle a pris son logement, dans le même ordre qu'elle étoit venue à l'Audience.

Quoi qu'on ait renouvelé aux Conclavistes la défense de faire sçavoir au dehors ce qui se passoit au Conclave, le bruit néanmoins se répandit que le Cardinal Conti pourroit bien être élevé au Pontificat; & qu'il paroïssoit que les différentes Factions étoient disposées à se réunir en sa faveur.

Le 2. l'Ambassadeur de Venise eut une seconde Audience du Sacré College, & le Cardinal Czaki arriva de Hongrie, de même que le Cardinal Pignatelli de *Naples*. Le 3. ces deux Prélats entrèrent au Conclave, où il y avoit pour lors 51. Cardinaux, non compris les Cardinaux Marescotti, Salerne & Parracciani qui en étoient fortis malades. Les Cardinaux Davia, Bissy & Barbarigo étoient aussi incommodés. Quoi que le Ceremonial exige que les nouveaux Cardinaux visitent les anciens, le Sacré College jugea néanmoins à propos de les en dispenser dans cette conjoncture, tant pour éviter les frais ordinaires, que l'embarras que cela auroit causé après l'Élection, les visites qu'ils s'étoient rendus au Conclave ayant paru suffisantes.

Les 4. & 5. il arriva encore plusieurs Cardinaux, sçavoir les Cardinaux de Bossù Archevêque de *Malines*, qui fut reçu par les Carosles de la Maison Rospigliosi, de Carraccioli Archevêque de *Capoue*, qui prit son logement chez le Cardinal del Giudici son Oncle, & de Schonborn, qui arriva d'Allemagne & mit pied à terre chez le Cardinal d'Althan.

des Princes &c. Juillet 1721. 35

Le 7. on fut informé qu'on procederoit le lendemain à l'Electiion du Pape, sur quoi le Cardinal de Salerne qui étoit rétabli de son indisposition, & tous les Cardinaux nouveaux venus s'enfermerent dans le Conclave, pour y avoir part. On y en comptoit alors 55.

II. On sera peut être bien aise de voir ici la liste de tous les Cardinaux qui composent actuellement le Sacré College, leurs noms, la date de leur Promotion, leur Patrie & leur Famille.

Promotion d'Innocent XII. 1695.

Les Cardinaux *Tanara*, Bolonois, *Doyen*,
Chef des Evêques.

Promotion de Clement X. 1672. & 1673.
Ursini Gravina, Napolitain, *Sous Doyen* Evêque.
Marescoti, Romain, Chef des Prêtres.

*Liste des
Cardinaux.*

Promotion d'Innocent XI. 1681.
Pamphile, Romain, Chef des Diacres.

Promotion d'Alexandre VIII.
1689. *Ottoboni*, Venitien, *Diacre*, 1690. *Del Giudice*, Napolitain, *Evêque*, *Imperiali*,
Genois, *Diacre*. *Barberini*, Romain, *Prêtre*. *Altieri*, Romain, *Diacre*.

Promotions d'Innocent XII.
1695. *Buoncompagno*, Bolonois, *Prêtre Sacripante*, de Narni, *Prêtre*. 1697. *Cornaro*, Venitien. *Prêtre*. *Paolucci*, de Forli, *Evêque*.
1700. *De Noailles*, François, *Prêtre*.

Promotions de Clement XI.
1703. *Pignatelli*, Napolitain, *Evê*. *Corfini*, Florentin, *Prêtre*. *Fieschi*, Genois, *Prêtre*.
Aquaviva, Napolitain, *Prêtre*. *Russo*, Napolitain, *Prêtre*. *Spada*, Luquois, *Prêtre*.

Gualtieri, d'Orvieto, Prêtre. De *Saxe-Zeitz* ; Allemand, Prêtre. *Parracciani* Romain. Prêtre. *Fabroni*, de Pistoie, Prêtre. *Colonne*, Romain, Diacre. *Prinli*. Venitien, Prêtre. *Vallemani*, de Fabrono, Prêtre. 1707. *Conti*, Romain, Prêtre 1709. *Gozzadini*, Bolonnois, Prêtre 1711. *Albani* de Pesaro, Diacre. 1712. *Davia*, Bolonnois, Prêtre. *Cusani*, Milanois, Prêtre. *Piazza*, de Fotli, Prêtre. *Zonedari*, Siennois, Prêtre. De *Rohan Soubise*, François, Prêtre. *Dacuncha*, Portugais, Diacre. *Schrotembach*, Allemand, Prêtre. *Tolomei*, de Pistoie, Prêtre. *Pic de la Mirandole*, Milanois, Prêtre. de *Buffi*, de Viterbe, Prêtre. *Corradini*, de Sezza, Prêtre *Orrichi*, Romain Diacre. De *Polignac* François, Diacre. 1713. *Erba Odesfalchi*, Milanois, Prêtre. 1715. De *Schomborn*, Allemand, Diacre. *Olivieri*, de Pesaro, Diacre. *Carraccioli*, Napolitain, Prêtre. *Scotti*, Milanois, Prêtre. *Marini*, Genoïis, Diacre. *Thiard de Biffi*, François, Prêtre. *Carraccioli*, Napolitain, Prêtre. *Patrizii*, Siennois, Prêtre. *Spinola*, Genoïis, Prêtre. 1717. *Borromeo*, Milanois, Prêtre. *Czaki*, Hongrois, Prêtre. *Alberoni*, de Plaisance, Diacre. 1719. De *Gesvres* François, Prêtre. *Mailli*, François, Prêtre. *Spinola*, Genoïis, Prêtre. *Bentivoglio* Fé-ratois, Prêtre. *Bossu* Dalsace, Flamand, Prêtre. De *Belluga*, Espagnol, Prêtre. De *Pereira*, Portugais, Prêtre. *D'Althan*, Allemand, Prêtre. *Salerno*, Napolitain, Prêtre. 1720. *Barbarigo*. Venitien, Prêtre. De *Borgia*, Espagnol, Prêtre. *Cinsuegos*, Espagnol, Prêtre.

Election du
Pape.

III. Le 8. Mai au-matin, jour de la Fête de l'Aparition de St. Michel, tous les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de 55. étans entez au Conclave, élurent, presque d'une voix
pour

pour Pape, le Cardinal Michel Ange Conti, Romain, âgé de 66. ans moins cinq jours, le Siège ayant été vaçant un mois & dix neuf jours, Si-tôt qu'il eut accepté le Pontificat, il déclara qu'il vouloit prendre le nom d'Innocent XIII. Et immédiatement après les Cardinaux furent pour la premiere fois à l'Adoration, dans la même Chapelle où venoit de se faire l'Élection. Pendant ce tems-là les Conclavistes pillèrent, suivant l'usage, tout ce qui se trouva dans la cellule du nouveau Pape, qui leur fut abandonnée, & sur le midi on abattit la muraille sur le Balcon, d'où le Cardinal Pamphili comme premier Diacre, précédé d'un Maître de Ceremonies portant la Croix, donna la Benediction au Peuple, & lui annonça à haute voix l'Élection qui venoit de se faire, dans les termes suivans, *Annuntio vobis gaudium magnum habemus Papam Eminentissimum & Reverendissimum Dominum Michaellem Angelum Conti, qui sibi nomen elegit, ut Innocentius XIII. in posterum vocetur.* c'est-à-dire, „ je vous annonce une „ grande joye; nous avons pour Pape l'Émi- „ nentissime & Reverendissime Seigneur Michel „ Ange Conti, qui s'est choisi un nom, & sera „ appelé dans la suite Innocent XIII.

Aussi tôt on fit une décharge generale de l'Artillerie du Château St. Ange, on sonna les Cloches de la Ville, & le peuple marqua une joye extraordinaire par ses acclamations. Le nouveau Pontife se retira ensuite dans la cellule du Cardinal Albani, où il dina, & après le repas, les portes de la Chapelle étant ouvertes, les Maîtres des ceremonies entrèrent qui revêtirent le Pape de ses Habits Pontificaux, & s'étant assis sur l'Autel, il y reçut la seconde Adoration des

Cardinaux. Ce jour-là le Cardinal de Rohan traita aussi magnifiquement à dîner dans la cellule toute la famille Conti. Sur les 4. heures les Conclavistes porterent le St. Pere processionnellement dans son Siège Pontifical à la Basilique de St. Pierre sur l'Autel des Sts. Apôtres, où il reçut pour la troisième fois l'Adoration. Le Chevalier de St. George, la Princesse son épouse, les Ministres étrangers, les Princes & la Noblesse Romaine le complimentèrent sur son passage, & après cette cérémonie S. S. fut conduite dans les Appartemens du *Vatican*. Il y a eu peu d'élection qui se soit faite avec plus d'unanimité, & de laquelle on ait conçu de meilleures espérances, aussi le peuple en marque-t'il une joye inexprimable par les feux, les illuminations & les concerts qui retentissent depuis par toute la Ville. Outre que ce nouveau Pape est doué d'un rare mérite & de vertus éminentes, il est d'une des plus illustres & anciennes familles de Rome, qui a déjà donné plusieurs Papes au St. Siège, entr'autres Innocent III. recommandable par les Loix & les Constitutions qu'il a faites. Innocent XIII. avoit été élevé au Cardinalat en 1707. par le feu Pape Clement XI. & étoit le seul de cette Promotion.

*Le Pape
donne Au-
dience à ses
Ministres.*

IV. Le Pape donna le 10. pour la première fois Audience au Marquis Frangipani Sénateur, au Conservateur du peuple Romain, & à Mr. Falconieri Gouverneur de Rome; Mr. Cibo Auditeur de la Chambre, Mr. Celigola Trésorier, & les autres Ministres y furent aussi admis, qui firent leurs complimens à genoux, & rendirent compte de la situation des affaires de l'Etat Ecclésiastique: S. S. leur recommanda surtout l'exactitude dans les fonctions de leurs Charges. Comme

des Princes &c. Juillet 1721. 39

me les Cardinaux lors qu'ils avoient Audience sous le precedent Pontificat, s'y presentoient d'une maniere peu convenable à la Majesté du St. Siége, le nouveau Pape a ordonné que cet abus seroit reformé, & que dorénavant lorsque Leurs Eminences viendroient lui baiser les pieds, ils le feroient avec le respect qui lui est dû. Le 11. on chanta le *Te Deum* dans toutes les Eglises en actions de graces de l'Élection qui venoit de se faire; toutes les Cloches sonnerent pendant deux heures, & S. S. donna Audience à quelques Cardinaux. Les jours suivans jusqu'au 17. les autres l'ont eu successivement selon leur rang, & l'ordre de leur ancienneté. Les Ministres étrangers n'y avoient pas encore été admis, S. S. voulant auparavant s'informer des differens interêts qui les retiennent en cette Cour. On preparoit pour lors toutes choses pour le Couronnement du Pape, qui étoit fixé au 18. Nous en parlerons le mois prochain.

V. Les nouvelles élections des Papes causent pour l'ordinaire de grands mouvemens dans le Gouvernement de l'État Ecclésiastique. Chacun ayant ses Créatures, il n'est pas surprenant que le premier soin de celui qui est élu pour remplir la Dignité Pontificale, soit de les avancer. De nouveaux Neveux paroissent sur la Scène, & les interêts & les brigues sont pour lors obligez de changer suivant le cours de la fortune. Sous le precedent Regne la Maison Albani tenoit le haut bout, ce seront à present les Familles Conti & Ruspoli qui occuperont les premieres places, & auxquelles l'encens des Courtisâns se portera à l'avenir. Voici les principaux changemens qui se sont déjà faits dans les Charges & le Ministre depuis l'avènement d'Innocent XIII. au Pontificat,



ficat. Mr. Giudici a été confirmé Majordôme du Palais Apostolique. Le Cardinal Paolucci a été fait Vicaire de *Rome* à la place du Cardinal Parraciani mort depuis peu. Le Cardinal Spino-la ci-devant Nonce à la Cour de *Vienne*, Secrétaire d'Etat & premier Ministre. Le Cardinal Corradini, Protodataire. Le Cardinal Orrighi, Préfet de la Congregation du Concile. Mr. Doria Maître de la Chambre, Mr. Ruspoli Secrétaire des Requêtes. Mr. Riviera, Secrétaire des Chiffres. Mr. Passionei, Secrétaire des Lettres Latines, & Camerier Secret. Mr. Accoramboni, Soudataire. Mr. Fecarini, Viceregent. Mr. Maresoschi, Auditeur du Pape. Mr. Scaglioni, Secrétaire des Brefs aux Princes Etrangers. L'Abbé Ferrantini, Aumônier. L'Abbé Tafca, Maître de Garderobe. L'Abbé Minicone, Echançon. Le Pape a aussi choisi le Pere Flamine César de l'Ordre des Mineurs, pour son Confesseur. Le Docteur Michel Angeli, son Medecin, & le Marquis Maldachino son premier Gentilhomme de la Chambre. La Legation de *Bologne* a été confetée au Cardinal Ruffi, & le Cardinal Olivieti confirmé Secrétaire des Brefs.

Le 14. le Duc de Gravina Orsini qui a épousé la Princesse Ruspoli Nièce du Pape, arriva de *Naples*, pour occuper le rang de Prince du premier rang le jour du Couronnement. Le soir il eut l'honneur de baiser les pieds de S. S. qui le reçut très-favorablement. Le St. Pete a aussi honoré du titre de Prince de *Soriano*, Dom Charles Albani Neveu de Clement XI. avec la Faculté de se trouver en cette qualité au Trône le jour de la ceremonie.

VI. Le Cardinal Aquaviva a été gratifié par le Prince Regnant en Espagne d'une pension de

des Princes &c. Juillet 1721. 41

14. mille écus sur l'Archevêché de *Toledo*, & l'Evêché de *Cuença*. Le Pere Bonfi Milanois a été choisi General de l'Ordre de Buen Fratelli, dans un Chapitre qui se tint à *Rome* vers le milieu du mois.

VII. *Naples*. Le 23. Avril le Prince Borghese qui a été nommé par l'Empereur pour faire les fonctions de Viceroi pendant l'absence du Cardinal Schrottenbach, arriva de *Rome* en Caleche de relais. Il fut complimenté par la principale Noblesse qui étoit allé à sa rencontre à quelques lieues de *Naples*, & à son arrivée on fit une décharge de tout le Canon des Châteaux. Le 24. le Conseil Collateral s'assembla, & se démit entre ses mains du soin du Gouvernement avec les formalitez accoutumées. Le 28. Son Ex. donna Audience au Nonce Vincentini & au Résident de la République de *Venise*.

VIII. Le Cardinal Pignatelli Archevêque de cette Ville, étant rétabli de son indisposition, partit le 29. pour *Rome*, & a été suivi du Cardinal Caraccioli Archevêque de *Caponë*, qui a fait le voyage en Litierie à cause d'une grande foiblesse qui lui étoit restée de sa dernière maladie.

IX. Sur l'avis qu'on a reçu que la peste continuoit en *Provence*, le nouveau Viceroi a fait publier un Placard très-rigoureux, qui interdit l'entrée des Marchandises de quelque espece que ce soit, venans même des lieux qui ne sont pas interdits. Les Milices ont reçu ordre de marcher vers les Côtes pour y former une ligne, & empêcher l'entrée du Royaume aux Etrangers. Ce sont les Nobles & les Chefs du peuple qui les commandent. On redouble aussi les précautions dans tous les autres Etats d'Italie. On a été informé que six cens Soldats du Régiment de

de Matine qui avoient servi à escorter quelques vagabonds à *Manfredonia*, pour être tranportez en Hongrie, s'étoient mutinez à leur retour, & avoient fait main basse sur leurs Officiers, on détacha après eux quelque Cavalerie, mais ils s'étoient déjà retirez à *Benevento* sur les Terres de l'Etat Ecclésiastique, & on a écrit à la Cour de *Rome* pour demander qu'ils fussent livrez.

X. *Venise*. Le General Schuylembourg a été envoyé visiter les Magazins & les Fortifications des Places de Terre Ferme, où on lui a rendu tous les honneurs dûs à son caractère. Mr. Barbon Morosini Podestat de *Veronne*, a été nommé Ambassadeur ordinaire à la Cour de France, & Messieurs Alvise Pisani, Charles Ruzzini, André de Lozze, & Jean-François Morosini, pour aller à *Rome* féliciter le nouveau Pape sur son avènement au Pontificat.

XI. Le 7. Mai Mr. le Comte Cremona Resident de S. A. R. le Duc de Lorraine, eut la première Audience publique. La Régence a ordonné qu'on poseroit dans toutes les rues de *Venise* des Lanternes de cristal qui éclaireroit toutes les nuits; & le Magistrat de la Santé a envoyé du monde dans le *Polesine*, pour détruire une infinité de sauterelles qui ravagent les Campagnes. On écrit aussi de *Bergamme* qu'il y étoit tombé des neiges en si grande quantité, qu'il y en avoit de la hauteur de deux pieds sur les Collines.

XII. Le Prince & la Princesse de Modene qui s'étoient toujours tenus à *Veronne* depuis leur retraite, arriverent à *Venise incognito* le 17. & furent descendre au Palais qu'on leur avoit préparé. Le lendemain Leurs Alteſſes allerent voir ce qu'il y a de curieux dans cette magnifique Ville,

des Princes Ec. Juillet 1721. 41

Ville, & l'on croit qu'elles retourneront bientôt à *Modene*, sur ce que l'Abbé Philibert qui leur a été envoyé de la part de Mr. le Duc Régent de France, est toujours à leur suite. Le 22. le Doge & le Senat en Corps ayant suivant la coutume fait la cérémonie d'épouser la Mer, le Prince & la Princesse s'y trouverent dans une Gondole magnifiquement ornée, & cette fête finit par un grand festin que Sa Serenité donna à la Régence.

XIII. *Milan*. Le Comte de Colloredo a commencé de faire la reforme dans les Regimens Imperiaux qui sont en ce Pays; le Comte Perurato Senateur a été déclaré par l'Empereur, Régent, à la place de Mr. Beleredi.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **L**E 3. Mai après midi, le Roi alla en Carosse à la Plaine des Sablons voir faire l'exercice aux Regimens des Gardes Françoises & Suisses, qui s'étoient postez sur plusieurs Lignes. Sa Majesté étant montée à cheval, patia par tous les rangs, & fit ensuite défiler ces Troupes devant Elle. Mr. le Duc Regent & les Princes du Sang avec une nombreuse Cour, se trouverent à cette Revüe, & l'Ambassadeur de la Porte Ottomane & son fils y parurent avec leur suite à cheval. Le 5. le Duc de Coassin Evêque de Metz prit congé du Roi pour retourner dans son Diocese; & le 10. il y eut au Palais des Thuilleries dans la grande Salle des Machines.

Journal de la Cour pendant le mois de Mai.

unerepresentation d'un Ballet, dont S. M. régala l'Ambassadeur Turc : on n'avoit rien épargné pour rendre ce Spectacle magnifique, mais la foule y fut si grande, qu'un Officier aux Gardes Françoises étant malheureusement tombé sur les pointes d'une Balustrade de fer, se blessa, & en mourut un quart d'heure après. Le 11. S. M. alla se promener aux *Champs Elisées*, & le 12. souper chez la Duchesse de Vantadour, où on tira après le repas un très-beau feu d'artifice. Le 13. ce jeune Prince se divertit à jouer au Mail, & le 16. à voir faire l'exercice aux Gardes Françoises dans les *Champs Elisées*. On reçut le 17. à la Cour un Exprés dépêché par l'Evêque de *Cisteron* Ministre de France à *Rome*, qui apporta la nouvelle de l'élevation du Cardinal Conti au Pontificat : le Cardinal de Rohan a, dit on, beaucoup contribué à cette Election, sur laquelle chacun fonde de grandes esperances pour la réunion des partis qui troublent depuis si long-tems la Paix de l'Eglise Gallicane. Le nouveau St. Pere ne pourroit mieux signaler son zèle pour le bien general de la Chrétienté, qu'en commençant par là son Regne, ce seroit le vrai moyen d'éterniser sa memoire ; mais sçavoir si dans l'état où sont les choses, la réussite de cette entreprise seroit facile.

Le 20. le Roi se rendit dans la Gallerie où l'on conserve les Plans de toutes les Forteresses; le Maréchal de Villeroy y conduisit l'Ambassadeur Turc, où ce Ministre eut l'honneur de saluer Sa Majesté, & le Comte d'Asfeld qui a la direction de ces Plans, les montra tous les uns après les autres à Son Excellence, qui parut y prendre beaucoup de plaisir. Le 27. le Roi alla se promener en Carosse au Village de *Ventures*,

accom-

des Princes Sc. Juillet 1721. 45

accompagné du Maréchal de Villeroy & du Duc de Bourbon ; & le 28. le Nonce Massey eut une Audiance particuliere, dans laquelle il notifia à S. M. l'avenement du Cardinal Conti à la Papauté, qui a pris le nom d'Innocent XIII. Ce Ministre délivra en même-tems au Roi une Lettre écrite de la propre main du St. Pere, par laquelle il donnoit avis à S. M. de son élection. Le Marquis de Rangoni Envoyé Extraordinaire de Modene en cette Cour qui se trouve proche parent de S. S. a donné une Fête magnifique dans son Hôtel à plusieurs Prélats & à quantité de personnes de distinction ; il y eut le soir de grandes illuminations & un très-beau feu d'artifice tiré dans le Jardin.

II. Celebi Mehemet Effendi Ambassadeur du Grand Seigneur, reçut le 3. par la voye de *Genes* des nouvelles Instructions de la Porte, avec des remises en Lettres de change pour la valeur de 30000. écus, destinez à faire des emplettes pour le Serail. Le 5. ce Ministre s'étant rendu chez le Comte de Toulouze Grand Amiral de France, lui rémit une Lettre très-obligeante de la part du Capitan Bacha. S. A. le reçut sur le grand escalier & le conduisit dans la Salle où elle lui donna Audiance. Les Musiciens du Roi regalent presque tous les jours S. Exc. qui aime fort la Musique, de quelques nouveaux Concerts, elle va souvent à l'Opera, & visite avec une attention peu ordinaire aux Orientaux, ce qu'il y a de rare & de curieux en cette Ville. Le 15. elle alla voir l' Arsenal, & le 20. elle dîna chez le Maréchal de Villeroy avec son Fils & quantité de Seigneurs qui y furent invitez. Le 21. elle alla visiter l'Hôtel des Invalides où elle dîna à une table de 60. couverts très-délicatement servie

servie. Ce fut Mr. le Blanc Ministre & Secrétaire d'Etat qui fit les honneurs de ce repas, pendant lequel y eut un excellent Concert. Le 28. le Marquis de Biron premier Ecuyer de Mr. le Duc Regent conduisit ce Ministre à *St. Cloud*, & le 29. il alla voir le Jardin du Roi, où l'Archevêque de *Cambrai* lui fit servir une splendide collation. Les Appartemens de *Versailles*, sont meublez, & on dit qu'après qu'il aura vû cette Maison & celles qui sont le plus à portée, il partira pour retourner à *Constantinople*; que S. M. lui destine un présent de 6000. pistoles; & qu'il y a apparence qu'il passera par l'Allemagne. Le Prince Dolhoruki fait travailler à de magnifiques Equipages, ce qui donne lieu de croire qu'il fera bien tôt son Entrée publique, & prendra la caractere d'Ambassadeur Extraordinaire du Czar. Mr. d'Avarey Ambassadeur en *Suisse*, est revenu de *Soleure* à *Paris*, & Mr. de St. Contest de *Cambrai*: il n'y a encore rien de certain touchant l'ouverture du Congrès.

Le Duc de Chartres fait Colonel General de l'Infanterie.

III. Mr. le Duc de Bourbon est tout-à-fait hors de danger, & revint même à *Paris* le 2. où il reçut les complimens de toute la Cour sur sa convalescence. Ce Prince a assisté depuis plusieurs fois au Conseil de Regence, mais on ne croit pas qu'il aille cette année en Bourgogne présider aux Etats de cette Province qui sont sur le point de se séparer. Le 11. le Duc de Chartres fut fait Colonel General de l'Infanterie. Le Roi a rétabli en faveur de ce Prince cette Charge, qui avoit été supprimée après la mort du Duc d'Epemon, à cause de la trop grande autorité qu'elle donne à ceux qui en sont pourvûs. En effet c'est une des plus belle & des plus considérable de la Milice après celle de Connétable que

que l'on parle aussi de remettre sur pied. S. A. R. n'aura aucune inspection sur les Troupes de la Maison du Roi, & exercera, dit-on, cet Emploi sans appointemens & seulement par provision. Le 13. elle prêta le serment de fidélité ordinaire en cette qualité, entre les mains du Roi. Le Prince & la Princesse de Modene sollicitent toujours fortement pour qu'il leur soit permis de venir en France, mais on doute que Mr. le Duc Regent le leur accorde, son intention paroissant être, au contraire, qu'ils retournent à la Cour du Duc de Modene.

IV. Le Roi a gratifié d'une pension de 1200. livres le Chevalier de Conflans à prendre sur l'Evêché *du Puy*, & le Duc de Lorges d'une de 6000. livres. La pension de 20000. livres qu'avoit ci-devant feu Mr. Desmarêts Contrôleur General des Finances, a été partagée entre le Marquis de Maillebois son fils aîné, le Chevalier Desmarêts, le Chevalier de Brisacq & le Baron de Châteauneuf. Celle dont jouissoit aussi Mr. d'Argenson Garde des Sceaux, qui est mort depuis peu, a été donnée à ses deux fils & à sa fille. L'aîné a de plus été pourvû de la Charge de Chancelier de l'Ordre de St. Louis, & portera en cette qualité le Cordon rouge.

Emplois.

Le Duc de Grammont a obtenu le Gouvernement d'*Ham* en Picardie, vacant par la mort de M. de Serignan. M. de Beaujeu la Lieutenance de Roi des Invalides, aussi vacante par la mort de Mr. Lajarrie, avec la survivance au Gouvernement après la mort de Mr. de Beauveau qui en jouit actuellement; & le Cordon rouge qu'avoit Mr. de Lajarrie a été donné à Mr. de la Billarderie Lieutenant des Gardes du Corps. On a créé deux nouvelles Charges ci-devant inconnues

nués, en France, qui sont celles de Mestre de Camp General de l'Infanterie Françoisse & Etrangere, qui a été donnée au Marquis de Biron Lieutenant General & premier Ecuyer de Mr. le Duc Regent, & celle de Commissaire General de l'Infanterie, dont a été pourvû le Marquis de la Farre Capitaine des Gardes de ce Prince : ces deux Officiers seront subordonnez au Duc de Chartres qui en est Colonel General, comme nous l'avons dit ci dessus.

L'Abbé de Beuvron a été fait Coadjuteur de l'Archevêché de *Paris*, & l'Abbé de Vauroy fils du Maréchal d'Harcourt, nommé à l'Evêché de *Perpignan*, l'Abbaye d'*Umbrô* a été donné à Pelletier neveu du Contrôleur General, & son Canoniat de la Ste. Chapelle de *Paris*, à l'Abbé de Maux.

V. Mr. de Puysegur Inspecteur General d'Infanterie, qui avoit le département des Routes & du changement des Garnisons, a été démis de ces Emplois, qui ont été reunis au Bureau de Mr. le Blanc Secrétaire d'Etat pour la Guerre. Ce dernier se maintient toujours dans la faveur, & son crédit augmente tous les jours, par la protection que lui accorde Mr. le Duc Regent. Le Prince de Montauban fils du Duc de Guimené & Colonel du Regiment de Picardie, a été enfermé à la *Bastille*, pour s'être servi de termes un peu trop vifs en parlant à ce Ministre, & l'avoir troublé lors qu'il étoit dans son Cabinet, dont l'entrée lui avoit été refusée.

Le Prince de Montauban mis à la Bastille.

Reforme des Troupes.

VI. On a fait pendant le courant du mois de Mai la reforme des Troupes qu'on avoit projetée. Les Compagnies Suisses ont été diminuées de 40. hommes, celles de l'Infanterie Françoisse de 10. celles de Cavalerie de 16. & les Dragons

Dragons mis la moitié à pied. On parloit aussi de supprimer les pensions accordées depuis la mort du Roi Louis XIV. mais on n'y a pas encore touché. On travaille à un nouveau Règlement qui paroitra au commencement de Juin ; par lequel les Officiers qui ont obtenu leurs reformes depuis l'année 1716. seront renvoyez chez eux sans appointemens , & ceux qui sont employez à la suite des Regimens , ne seront payez que pendant le tems de leur service , & qu'ils resteront au Corps. Les Commandans des Provinces devoient aussi être rapellez , mais cela ne s'est pas exécuté. On n'a fait non plus aucune reforme dans les Troupes de la Maison du Roi.

VII. Le Parlement s'est assemblé plusieurs fois pour l'affaire du Duc de la Force , qui a comparu par diverses reprises devant les Commissaires , pour repondre sur les faits dont il est chargé. Les Ducs de Bourbon & de Conti & le Comte de Charollois avec plusieurs Ducs & Pairs , se sont trouvez à presque toutes ces Assemblées , & cette Compagnie poursuit cette affaire avec chaleur. Cependant ce Seigneur se défend bien , & a présenté Requête à Mr. le Duc Regent , pour faire cesser les poursuites qui se font contre lui , & S. A. R. a nommé cinq Conseillers d'Etat pour l'examiner & déliberer sur les moyens d'arrêter ces procedures : cette Commission n'a pas été du goût du Parlement , qui craint qu'on ne tire cette affaire hors de sa Jurisdiction , & qu'elle ne soit évoquée comme elle l'a déjà été au Conseil ; ce qui seroit le moyen de mettre le Duc de la Force à couvert des peines portées contre le monopole dont il est accusé. Le Parlement de Bretagne a demandé la permission au Roi d'aller faire pendant trois ans sa résidence

ce à *Vannes*, en attendant que la Ville de *Rennes*, qui a été presque reduite en cendres par l'incendie dont nous avons parlé ailleurs, soit rétablie.

VIII. On travaille à un nouveau Traité de Commerce avec l'Espagne, qui est même sur le point d'être conclu, dont les Negocians esperent de tirer de grands avantages. On reçoit aussi souvent à la Cour des Couriers de *Madrid*, & le Baron de Benterieder & le Chevalier Sutton Ministres de l'Empereur & de la Grande-Bretagne, conferent journellement ensemble sur les moyens de terminer une Négociation, qui depuis long-tems tient les esprits en suspens. Cependant le Congrès de *Cambrai* ne s'ouvre point, mais on publie avec plus de certitude que jamais que ce sera pour le commencement de Juillet. Le 23. on reçut encore un Exprés de *Madrid*, avec la nouvelle que le Colonel Stanhope avoit signé depuis peu une convention avec les Ministres d'Espagne, par laquelle la discussion de l'affaire de *Gibraltar* étoit renvoyée à la décision du Congrès. Comme c'est-là la principale difficulté qu'il y avoit à résoudre, & sur laquelle l'Espagne insistoit le plus fortement, on s'attend de voir bientôt la bonne harmonie se rétablir entre les Puissances de l'Europe.

Constitu-
tion.

IX. La conduite que viennent de tenir les Anticonstitutionnaires, étoit trop opposée aux intentions de la Cour pour qu'elle ne se ressentit par de tout ce qu'ils ont fait depuis peu contre ses défenses. Les renouvellemens d'Appels, les listes de ceux qui ont adhéré, qu'on a répandus dans toutes les Provinces du Royaume, & les Libelles remplis d'aigreur & de fiel, lancez comme autant de traits de part & d'autre, l'ont d'autant plus irritée, que c'est au mépris de son au-
torité,

des Princes &c. Juillet 1721. 31

vérité, dont elle est extrêmement jalouse, & des Déclarations qu'elle avoit rendu à ce sujet, qu'elle regardoit comme inviolables. Mais la guerre entre certaines gens est un hydre qu'on ne sçauroit détruire, & le bon plaisir qui est en France une Loi sacrée pour tout autre; est une barrière trop foible à opposer à ces esprits échauffez de la dispute. Aussi vient-on de prendre le parti d'employer la rigueur & de joindre l'effet aux menaces. L'Abbé d'Asfeld entr'autres & 12. autres Docteurs de Sorbonne viennent d'être releguez en différentes Provinces de France, & le fameux Dom Thierry de Viaixane Benedictin, banni hors du Royaume; ces Martyrs de la vérité, comme ils se nomment, supportent avec une constance admirable toutes ces disgraces, & le nombre semble augmenter plus on employe contre eux la severité & les châtimens. La Sorbonne est plus divisée que jamais depuis le retour des Docteurs qui en avoient été exclus, & Mr. le Cardinal de Noailles paroît dans un embarras dont il ne se démêlera pas aisément. Cependant Son Eminence continuë de refuser des pouvoirs à ceux qui se trouvent sur les listes, mais d'un autre côté elle s'est plainte à la Cour de ce qu'on exiloit une si grande quantité d'Ecclésiastiques de son Diocèse, sans sa participation & contre la parole qu'on lui en a donnée par écrit. On assure qu'il a eu pour réponse, que puis qu'il ne se vengeoit pas des insultes qu'on lui faisoit si souvent à Paris, il falloit bien que d'autres se chargeassent de ce soin. Telle est en peu de mots l'état de cette affaire qui ne peut finir sans une espece de miracle qu'on attend du nouveau Pape qui vient d'être élu.

XI. Les démêlez survenus au sujet de la Con-

Peste.

stitution, & le mouvement allez irrégulier qu'on donne aux Finances, ne sont pas les seules maladies qui affligent ce beau Royaume, la peste encore plus terrible, continuë de ravager une de ses plus belles Provinces avec une fureur qui jette la consternation jusques dans les Regions les plus éloignées. *Marseille*, où elle se fit sentir si cruellement l'année derniete, en est à la verité presque delivree, mais *Toulon*, *Aix*, *Tarascon*, & près de trois quarts des Bourgs & Villages de la *Provence*, sont le Théâtre où elle exerce actuellement les horreurs. On comptoit au commencement de Mai jusqu'au 200. personnes par jour emportées par cette maladie dans cette premiere Ville, & ce qu'on en apprend journellement fait fremir. Le triste état de cette Province a enfin réveillé la pitié de la Cour qui appréhende qu'elle ne se communique dans les Pays voisins. Les Troupes sur la Frontiete ont été renforcées & augmentées, & on y fait passer le plus d'argent & de provisions qu'il est possible, pour que la famine n'acheve pas de détruire ce que la peste y épargnera. On a aussi établi à *Paris*, où l'allarme n'est pas moins grande qu'ailleurs, un Conseil de santé, composé des Princes du Sang, du Chancelier, du Maréchal de Villeroy, des Secretaires d'Etat, & du premier Medecin, qui s'assemblera toutes les semaines au *Louvre*, pour examiner & déliberer sur les Mémoires qui viendront des lieux infectez. On disoit même que la Cour se dispoit à aller faire son sejour ailleurs, mais ce bruit qui de lui même ne paroît pas vraisemblable, puisque la maladie est à 150. lieues de cette Capitale, ne s'est pas confirmé.

Finances.

XII. Il a paru pendant ce mois plusieurs projets pour le rétablissement des Finances, qui ,
sans

fans doute, n'ont point été du goût de la Cour, puisqu'ils n'ont pas été mis en exécution. Cependant le mal semble devenir plus pressant ; la bonne foi n'étant plus comme par le passé, la sûreté du Commerce. Les Manufacturiers & les Marchands en gros ne débitent plus leurs Marchandises qu'argent comptant & sans crédit, & qui que ce soit ne veut plus compter sur un avenir peut être fort incertain. Mr. Guillaume Law frere de celui qui s'est retiré en Italie, a été arrêté à Orleans dans le tems qu'il meditoit la retraite hors du Royaume avec des effets pour plusieurs millions. Le 7. la Ferme du Tabac fut ajugée pour 3. millions 130. mille livres. La visitation des effets de papier se faisoit alors avec assez de succès, mais les Billets n'en étoient pas plus accrédiés, étant toujours sur le même pied que les mois précédens. Le 10. Mr. Law fut transféré d'Orleans à la Bastille, mais on croit qu'il se tirera de cette affaire, & que ce n'est qu'à son argent que l'on en veut. On avoit mis aussi le scellé chez Madame Law, & quelques particuliers & riches Actionnaires qui refusoient de faire viser leurs effets, ont reçu des Lettres de cachet pour les obliger d'obéir aux Arrêts rendus à ce sujet. D'autres auxquels ce commerce n'a point été favorable, se sont tuez de desespoir ou sont devenus foux. Le 14. Mr. Law fut conduit à Versailles pour être present à la levée du scellé qui avoit été mis à la maison, & de là ramené à la Conciergerie, ce qui fait croire qu'on ne veut pas beaucoup le menager. On a aussi découvert que Mr. Jean Law son frere ci-devant Contrôleur des Finances étoit redevable de 8. millions à la Compagnie, ce qui pourra bien servir de prétexte pour saisir & s'emparer de ce qu'il

qu'il peut avoir laissé en France, même au préjudice de ses legitimes créanciers. Voici 3. Arrêts du Conseil qui ont paru. Le 1. du 25. Mars concerne les *Controleurs des rentes créées par Edit de Janvier 1721.* Le 2. du 30. Avril ordonne que ceux qui acquereront avant le 1. Juin lesdits Offices de *Controleurs*, jouiront des gages attribués ausdits Offices à commencer du premier Janvier dernier. Et le 3. du 14. Mai porte que les possesseurs des *Domaines qui ont acquis des rentes & redevances*, seront tenus de payer un supplément de *Finances* pour être maintenus dans leur jouissance.

Le 20. on delivra par ordre de la Cour 1000. liv. à chaque Notaire qui ont travaillé à la declaration des effets des particuliers, & on continuoît de travailler au visat des Billets. Dans ce tems-là on publia l'Arrêt du Conseil suivant qui accorde un délai jusqu'au dernier Juin aux propriétaires, pour venir faire leurs declarations. Les payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, reçurent aussi ordre de dresser des états de toutes les rentes qu'ils payent annuellement au delà de 500. liv., & de les delivrer au Conseil. On a saisi les biens du fameux Jean Law qui s'est retiré hors du Royaume, & il a été défendu à son Epouse de sortir de Paris sans une permission expresse de la Cour. Des Commissaires ont été nommez pour examiner les Livres de Guillaume Law, & travailler à liquider ses dettes qui sont considerables. Le 25. le Conseil de Regence delivra une Commission pour faire le proces aux Directeurs, Caissiers & Commis de la Compagnie des Indes qui a été supprimée, accusez de malversations, entr'autres d'avoir substitué à la Banque des Billets pour 40. millions pour pareille

pareille somme qu'ils en ont tirée en argent, & d'avoir détourné pour cent millions de Billers destinez à être brûlez. Toutes ces différentes procédures sont, sans doute, l'unique attention de la Cour quant à present, puisque ce mois de Mai a été si sterile en nouveautez.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Les grands préparatifs de guerre que continuent de faire les Turcs, causent toujours de l'inquiétude à la Cour; & quoique le Grand Vizir & les autres Ministres de la Porte aient assuré plusieurs fois le Secretaire de S. M. Imp. qui fait sa Résidence à *Constantinople*, que l'intention de Sa Hauteffe étoit d'observer religieusement le dernier Traité conclu à *Passarowitz*, & d'entretenir une amitié sincere avec l'Empereur, cependant on se tient autant qu'il est possible en état de défense, en cas qu'on en vienne à une rupture. On parle d'un Aga qui est attendu à *Vienne*, qui, à ce qu'on assure, vient en cette Cour pour exhorter l'Empereur à prendre le parti de la neutralité, en cas que le Grand Seigneur declare la guerre à la Pologne; mais toutes ces démarches ne leurreront pas la Cour de *Vienne*, qui sçait trop par experience à quel voisin elle a à faire. On n'est pas moins attentif aux mouvemens du Czar. Le départ du Comte de *Kinski* pour *Petersbourg*, est toujours différé; & comme on est prévenu depuis long-

tems

Inquiétudes de la Cour au sujet des armemens des Turcs.

tems que le projet favori de ce Prince, est de s'établir & de se rendre puissant en Allemagne, il n'y a moyens que l'on n'employe pour lui en interdire l'entrée. Les tentatives qu'il a déjà faites dans le Duché *Mecklembourg*, & la protection qu'il accorde actuellement au Duc d'Holstein, découvrent assez quel est son but, & qu'il embrasse avidement toutes les occasions d'y parvenir. Les autres affaires auxquelles paroît s'intéresser le plus l'Empereur, sont, le rétablissement de la Paix du Nord, qui ne manque pas de trouver des difficultez, & le redressement des griefs de Religion dans l'Empire, auquel on travaille depuis long tems avec assez peu de succès. Il n'est pas surprenant que l'une & l'autre traînent si fort en longueur, n'étant pas aisé de concilier tant de differens intérêts opposez, & où la politique à tant de part.

II. Au commencement de Mai Mr. Bruyninx Ministre des Seigneurs Etats Généraux, partit pour retourner à la *Haye*, & on renvoya l'Express qu'on avoit reçu de *Londres* avec des reponses concernant l'affaire du Sr. Knight, qui est toujours arrêté dans les Pays-Bas. Le 5. il parut à *Vienne* un Phenomene qui étoit un Croissant & une grosse Etoile qui se firent voir fort distinctement en l'air depuis midi jusqu'à 4. heures, après quoi l'un & l'autre disparurent. On a appris de *Varsovie* que le Comte Erdeodiy étoit dangereusement malade. Et M. Colman est arrivé à *Vienne*, pour y rester en qualité de Résident de S. M. Brit. ; le lendemain ce Ministre, conduit par Mr. de St. Saphorin Envoyé d'Angleterre, eut Audience de l'Empereur à *Luxembourg*.

III. Le 12. l'Imperatrice Regnante qui s'étoit rendue de *Luxembourg* au Palais de la *Favorite*,
partit

des Princes &c. Juillet 1721. 57

partit pour *Carlesbad* avec une nombreuse suite, après avoir pris congé de l'Empereur, & reçu les souhaits de toute la Cour sur son heureux voyage. On a depuis appris que le 15. S. M. étoit arrivé à *Prague*, où Elle avoit été reçue avec tous les honneurs dûs à une Souveraine. Les Archiduchesses Leopoldines qui étoient à *Laxembourg*, sont revenues depuis le départ de l'Imperatrice faire leur résidence à *Vienne*, où l'Imperatrice Amelie leur rendit visite le 13. dans leur Appartement. Le 15. l'Empereur accompagné du Comte d'Althan & de plusieurs Seigneurs, alla à *Halbturn* sur la Frontiere de Hongrie, voir le haras des jeunes Chevaux qu'on y élève, & le soir S. M. revint à *Laxembourg*, où Elle continuë de prendre le divertissement de la chasse. Le 18. ce Monarque reçut une Lettre de l'Imperatrice son Epouse datée de *Prague*, & le Comte de Cerini qui l'avoit apportée, repartit peu après avec la réponse de S. M. Le 23. deux autres Couriers apporterent la nouvelle de l'arrivée de cette Princesse à *Carlesbad*, & que S. M. s'étoit préparée par la purgation & la saignée à prendre les eaux; sur quoi l'Empereur dépêcha le 25. le Comte Ignace de Hohenfeld avec une Lettre écrite de sa propre main à cette Princesse, accompagnée d'un présent magnifique consistant en un Bouquet de diamans de grand prix. Le Duc & la Duchesse de Brunswick Blankenberg sont aussi attendus à *Carlesbad* de jour à autre.

IV. L'Empereur a appris avec beaucoup de satisfaction par differens Exprés dépêchez de *Rome*, l'élevation du Cardinal Michel Ange Conti au Pontificat; & le nouveau Pape a même notifié à ce Monarque par une Lettre écrite de sa main, son avènement au *Sr. Siège*. La moderation & l'impar-

Départ de
l'Imperatrice
pour Carles-
bad.

l'Impartialité qu'on a toujours remarquée pendant que S. S. n'étoit encore que Cardinal, ont rendu son élection agréable à toutes les Puissances; aussi est-ce le chemin le plus sûr que suivent ceux qui prétendent s'élever à la Papauté. On ne paroît pas content à la Cour de la conduite du Cardinal Salerne, qui n'a pas donné, dit on, dans cette occasion de grandes marques de reconnoissance à l'Auguste Maison d'Autriche, pour tous les bienfaits qu'il en a reçus; mais comme pour l'ordinaire les démarches de ces Prélats sont mystérieuses, sa disgrâce n'est peut être pas si assurée qu'on le débite.

V. L'Assemblée de *Pest* n'étoit pas encore séparée à la fin de Mai: & le Ministère cherche tous les moyens imaginables pour terminer bientôt les différends qui regnent dans l'Empire au sujet de la Religion. L'Electeur Palatin a déjà envoyé une spécification de tout ce qui a été exécuté dans ses Etats par ses ordres, conformément au Decret de l'Empereur; & l'Electeur de *Mayence* a réitéré ses assurances à la Cour, qu'il ne tiendroit pas à lui, que les Protestans n'eussent dans son Electorat une entière satisfaction. Le froid excessif qu'il a fait en Hongrie, a fort endommagé les biens de la Terre, & particulièrement les Vignes.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. L'arrivé du Roi à *Varsovie* n'a pas, suivant les apparences rétabli le calme & la tranquillité dans ce Royaume, comme on s'y attendoit, & quoi que les Senateurs ayent été convoquez par deux différentes Lettres circulaires pour se rendre en cette Ville, afin d'assister au grand Conseil que S. M. avoit resolu d'y tenir avant l'ouverture de la Diette generale, il y en avoit si peu au commencement de Mai qui s'y fussent rendus, qu'on prévoyoit bien qu'on seroit obligé de remettre cette Assemblée à un tems plus favorable. Quelques Lettres particuliers portent cependant que le Comte de Flemming s'est démis du Commandement des Troupes étrangers & que S. M. en a pourvû le Prince Lubomirski & le Comte d'Enhoff : le Baron de Benzeval Envoyé Extraordinaire de France est parti pour retourner à *Paris*.

II. On compte beaucoup en Pologne sur une nouvelle Alliance où la Republique se flate de faire entrer le Czar ; & on croit avoir des avis certains que les grands armemens des Turcs ne regardent pas la Pologne, ce qui seroit d'autant plus avantageux à ce Royaume, qu'outre qu'il est déchité par des divisions intestines, on n'y est nullement en état de defense, si la Porte ve-

noit

noit à déclarer la guerre.

Ouverture
au grand
Conseil.

III. Le 17. le peu de Senateurs qui étoient à Varsovie, s'assemblerent pour la premiere fois, & l'ouverture du grand Conseil se fit en presence du Roi. Il semble qu'il ne se soit tenu que pour ne pas rendre le voyage de S. M. en Pologne tout à fait infructueux, puis que le 19. il finit ses Séances & se separa. Voici le principaux Articles qui y ont été resolus & approuvez. I. Que le Regent de la Couronne ira en Ambassade à la Cour du Czar, & le Colonel Poppiel, à la Porte Ottomane, que leurs Instructions seront dressées par l'Evêque & le Palatin de *Crakowie*, & l'Evêque & le Palatin de *Mazurie*. II. Que le differend touchant l'administration du Territoire d'*Ostrow*, sera renvoyé à la premiere Diette generale. III. Qu'on employera 30000. flor. à reparet les Fortifications de *Caminieck*. IV. Que le Grand Tresorier sera obligé de faire reparet le Château de *Varsovie*. V. Qu'on fera à la prochaine Diette generale l'ouverture des propositions faites de la part de l'Empereur, au Roi & à la Republique. VI. que le Tribunal de *Caminieck* sera transporté ailleurs. VII. Qu'il sera ordonné aux propriétaires des Terres situées le long de la *San*, de rendre cette Riviere plus navigable. VIII. Qu'on demandera à la Regence de Prusse de faire rétablir dans son premier état l'Eglise Catholique située dans le Diocèse de *Culm*, qui a été fermée.

Départ du
Roi pour
Dresde.

IV. Le 20. le Roi donna à l'Ambassadeur de l'Empereur son Audience de congé; & le 12. S. M. partit pour retourner dans ses Etats d'Allemagne, après avoir fait notifier son départ aux Senateurs qui étoient en Ville. Le séjour de S. M. à Varsovie n'a été que de six semaines, & l'on

des Princes &c. Juillet 1731. 61

L'on dit que l'Assemblée de la Diette generale des États du Royaume, a été renvoyée au mois de Septembre. Depuis on a été informé que S. M. étoit heureusement arrivée à *Dresde* le 27.

V. *Suede*. Le 28. Avril il y eut à la Cour une magnifique Fête pour l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra ce jour-là dans sa quarante-cinquième année. S. M. reçut les complimens de tout ce qui se trouva à *Stokholm* de personnes de distinction, & fit sortir des arrêts le Baron de Schwerin Major General, mais sous la caution des Srs. Cojet & Lewen. Mr. Hopken, dont il a été parlé dans nos précédens Journaux, a aussi été mis en liberté. Ce jour-là Mr. de Campredon Ministre de Sa Majesté Très-Christienne, revint de *Petersbourg*, & dépêcha aussi-tôt un Exprés à la Cour de France, pour l'informer du succès de ses Negociations auprès du Czar. On continuë de dire que ce Prince n'a pastout, a fait goûté les propositions, & que ce Ministre pourra bien retourner auprès de S. M. Cz. pour lui en faire de nouvelles.

*Anniver-
saire de la
Naissance du
Roi.*

VI. Les Plenipotentiaires Suedois sont cependant arrivez en *Finlande*, où ils ont été reçus par des Seigneurs *Moscovites* qui les ont conduits dans leurs Carosses de *Nieuftad*, où doivent se tenir les Conferences. Mr. Bruce Ministre du Czar s'y est aussi rendu, & doit être bientôt suivi de Mr. Osterman son Collegue. Depuis le retour de Mr. de Campredon on a dépêché deux differens Couriers avec des Lettres adressées au Czar, & de nouvelles Instructions aux Ministres Suedois. Suivant les Lettres du 21. Mai, le Roi a eu quelques accez de fievre, dont il ne lui est resté qu'une grande foiblesse.

VII. Sur ce que l'on a été informé que l'Escadre

Préparatifs dite Angloise commandée par l'Amiral Norris
pour la Cam- étoit heureusement arrivée sur les Côtes de *Goth-*
pagne. *land*, la Flotte Suedoise a fait voile des *Scheerens*

avec quelques Vaisseaux qui étoient sortis de *Carleskroon*, pour l'aller joindre. On écrit de *Gesfle* que le 12. Mai il étoit parti du Port de cette Ville plus de 100. Galeres qui devoient se rendre, la moitié à *Karelbio*, & l'autre à *Looflad*; que le General Hamilton étoit parti de *Stokholm*, pour venir assembler un Corps d'Armée qu'il commandera dans le voisinage de cette Ville, qui sera composé de quelques Regimens de Cavalerie & de 20000. hommes de Milice, avec beaucoup d'Artillerie, & que la Garnison devoit en être renforcée de quelque milles hommes; que le Fort *Frederic* étoit perfectionné de manière qu'il ne pouvoit plus passer de Bâtimens devant cette Place, sans courir risque d'être coulez à fond, & que les Vaisseaux de guerre qui étoient à *Carleskroon*, en étoient partis pour aller joindre l'Escadre Angloise. Le Roi a déclaré qu'il vouloit commander en personne la principale Armée, qui s'assemble entre *Stokholm* & *Roselaguen*, & on se flatte qu'avec toutes ces précautions que l'on prend, il sera difficile aux *Moscovites* de faire cette année de grands progresz en Suede, même d'y tenter aucune descente.

Incenaie # VIII. La nuit du 25. au 26. Avril le feu prit
Gottem- par accident à *Gottembourg* dans une des princi-
bourg. pales ruës de cette Ville. Toutes les Maisons de ce quartier furent en peu de tems consumées, & comme le vent étoit fort orageux, il y en eut plusieurs autres fort endommagées. La Ville n'a été préservée d'une ruine totale que par les soins que l'on a pris pour arrêter le cours de cette incendie, qui ne finit cependant que le lendemain

des Princes &c. Juillet 1721. 63

dernain à 3. heures après midi. Les Vaisseaux qui étoient dans le Port, en sont heureusement échapez, mais on compte près de 300. Maisons réduites en cendres par cet accident, & pour plus de deux millions de marchandises perduës, le quartier qui a souffert étant un des plus riches & des plus considerables de la Ville.

IX. *Dannemarc.* Le Roi alla le premier Mai à *Frederixbourg* avec la Princesse sa nouvelle Epouse & le Prince Royal. S. M. a partagé entre le Prince Charles & la Princesse Sophie ses deux autres enfans de son premier mariage, les biens que la feuë Reine leur mere leur a laissé, & L. A. R. fetont desormais leur sejour à *Charlotembourg*. Ils auront à l'avenir leur Maison particuliere, & ont été separez de la Table du Roi leur pere, mais S. M. leur a de plus assigné 12000. Risdals à chacun pour leur entretien.

X. Mr Goës Envoyé des Etats Generaux arriva le 2. à *Copenhague*, & se rendit le jour suivant à *Frederixbourg*, où étoit pour lors le Roi. Le 7. l'Escadre de la Grande-Bretagne commandée par l'Amiral Norris, entra dans la Rade de cette Ville, où elle mouilla l'ancre. Le 9. l'Amiral Anglois traita à son bord plusieurs Officiers Generaux, & le 10. à 5. heures du matin cette Flotte composée de 29 Vaisseaux, fit voile vers l'Isle de *Bornholm*, où 5. Bâtimens l'ont depuis suivi avec des rafraichissemens. Plusieurs Vaisseaux Marchands qui sont revenus de la Mer Baltique, ont rapporté que cette Escadre qui s'étoit arrêtée à la hauteur de l'Isle de *Bornholm*, avoit fait voile le 25. vers les Côtes de *Livonie* avec la Flotte Suedoise qui étoit sortie de *Carleskroon*.

*Arrivée de
l'Amiral
Norris à
Copenhague.*

XI. Le 13. le Roi revint à *Copenhague*, & repartit

Ordonnance
du Roi.

repartit le 15. pour *Frederixbourg*, où il a été incommodé du gros rûme. Le 16. le Baron de Freytach Ministre de l'Empereur y alla prendre congé de S. M. & partit le 17. pour retourner à *Stokholm*. On a publié une Ordonnance du Roi, qui décharge pendant quelques années les Habitans de *Norwege*, qui ont souffert pendant la dernière guerre, d'une partie des Imâôts qu'ils sont obligez de payer.

Couronne-
ment de la
Reine.

XII. Le 30. le Roi étant à *Frederixbourg*, déclara la Duchesse de Sleswich sa nouvelle Epouse, Reine de Danneimarc, & fit la cérémonie de lui poser la Couronne sur la tête en prononçant ces parolès, *Nous vous declarons ici Reine de Danneimarc & de Nortwege*. Cette Princesse qui est fille du Comte de Reventlaw, étoit depuis long-tems dans les bonnes grâces de S. M. qui n'a pas cû lui pouvoir donner de plus sensibles marques de la tendresse qu'Elle a toujours conservée pour elle, qu'en l'épousant publiquement huit jours après la mort de la Reine sa première Epouse, & qu'en l'élevant sur le Trône. Il y eut a cette occasion grande Fête au Château, où L. M. reçurent les complimens de toute la Cour. La nouvelle Reine donna ensuite en public avec le Roi & le Prince son fils aîné; la Famille Royale fut aussi servie a une autre table de 18. couverts, & les Courtisans à celle du grand Maréchal de la Cour. Au commencement de Juin on commençoit à disposer toutes choses pour la cérémonie de l'Entrée publique de cette Princesse dans la Capitale de ses Etats.

XII. *Moscovie*. On est dans une impatience extraordinaire d'apprendre à quoi le Czar employera le grandes forces qu'il a sur pied, tant par mer que par terre. Le rôle que joue à présent

Le Monarque en Europe, est trop considerable pour ne pas fixer toute l'attention de ceux qui s'interessent aux démarches des Princes, mais le secret est si inviolablement gardé en cette Cour, que la pénétration des spéculatifs les plus fins, est souvent déournée. Le genie de ce Prince est grand & vaste, & la guerre de Suede ne l'occupe pas tellement, qu'on ne s'aperçoive bien qu'il a d'autres projets que celui de conserver les Conquêtes qu'il a faites en ce Royaume. L'interêt qu'il paroît prendre aux affaires de Pologne, de l'Empire, du Duc d'Holstein & de la Courlande, ne seroit-il pas le principal motif qui l'engageroit à armer si puissamment? S. M. est restée à *Riga* pendant le courant de ce mois de Mai, où le Duc d'Holstein s'est aussi toujours tenu; on continuë de dire que ce Prince épousera la fille aînée de ce Monarque, & que S. M. Cz. ira à *Revel* avant de retourner à *Petersbourg*.

XIII. Le Prince Ferdinand de Wirtemberg venu de Hongrie, est arrivé à *Riga*, où il a été parfaitement bien reçu. Il y a des Lettres qui portent que S. M. Cz. a fait ce Prince Generalissime de ses Armées, & qu'il pourroit bien épouser la Duchesse de Courlande. Mr. Westphalen Résident de S. M. Danoise, est aussi arrivé de *Copenhague*. On n'a pas encore d'avis certains que la Flotte du Czar se soit mise en Mer; mais differens Couriers ont apporté la nouvelle de la jonction de la Flotte Suedoise à l'Escadre Angloise qui est arrivée dans la Mer Baltique. Le 21. il fit un orage à *Riga* mêlé d'éclairs & de tonnerre; & le feu prit le matin à la principale Eglise. Cette Ville auroit été réduite en cendres, sans les soins & la vigilance de S. M. Cz. qui se trouva par tout, & fit arrêter par les

bons ordres qu'Elle donna, le cours de cette incendie.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

*Installation
du Duc de
Grafton &
du Comte de
Lincoln.*

I. **L**ondres. Le 4. Mai jour de la Fête de St. George Patron de l'Ordre de la Jarretiere, le Roi accompagné du Prince de Galles & de plusieurs Chevaliers, alla entendre le Sermon dans la Chapelle du Palais *St. James*, le Duc de Kingston portant l'Epée de l'Etat devant S. M. Le 6. la ceremonie de l'Installation du Duc de Grafton & du Comte de Lincoln, comme Chevaliers de cet Ordre, se fit à *Windsor*, avec les ceremonies ordinaires: il s'y trouva une grande affluence de personnes de distinction des deux sexes, qui furent splendidement traitez à dîner par ces deux Seigneurs. Le Gouvernement de *Kinsale* a été donné au Major General *Wigman*, & celui de *Leward* au Colonel *Hart*. Le Lord *Belhawen* a pris congé du Roi, & est parti pour son Gouvernement des *Barbades*, & le Duc de *Rutland* a prêté le Serment ordinaire pour la Chargé de Lord Lieutenant du Comté de *Leycester*, qu'exerçoit ci-devant le feu Duc son Pere.

II. Il se tint le 9. un grand Conseil au Palais *St. James*, où on examina quelques dépêches du Colonel *Stanhope*, que l'on avoit reçues de *Madrid*: portans entr'autres que l'Espagne se desistoit de ses prétentions sur *Gibraltar*. On croit que

des Princes &c. Juillet 1721. 67

que le Roi se désisterra aussi à cette considération, du Contract de *Lassiento*, ou autrement du Commerce des Negres, en faveur de cette Monarchie. Comme le Colonel Stanhope a pris le caractère d'Ambassadeur à *Madrid*, le Marquis de Pozzobueno Ministre d'Espagne, se dispose à faire au premier jour son Entrée publique à *Londres*. On a appris de *Gibraltar* que l'échange des Ratifications du dernier Traité conclu, s'étant faite avec les Ministres du Roi de Maroc, le Capitaine Stewart s'étoit rendu à *Mequinez*, pour recevoir 292. Esclaves Anglois qui doivent lui être délivrez moyennant une rançon de 12000. livres sterlings. Le Vaisseau de guerre le *Falmouth* qui avoit reçu quelque dommage, a été réparé, & est allé joindre l'*Amital Norris*, que l'on apprend être arrivé dans la Mer Baltique avec l'Escadre Angloise.

III. Le Roi ayant été informé que plusieurs jeunes gens des deux sexes tenoient des Assemblées de débauches où ils commettoient toutes sortes d'infamies & d'impietez, a ordonné au Chancelier d'en avertir les Juges de paix, & de leur enjoindre de faire des perquisitions exactes de ces libertins, pour les faire punir suivant les rigueurs des loix. On a fait aussi des recherches parmi les Domestiques de la Maison de Sa Majesté, pour découvrir s'il n'y en avoit point quelques-uns de complices de ces crimes, & on travaille au Parlement à dresser un Bil, pour arrêter le cours de ces desordres. Voici la Proclamation que S. M. a fait publier à ce sujet,

SA Majesté étant informée que depuis quelque temps il s'est formé certaines societéz de jeunes gens, qui s'assemblent dans la Ville de *Londres*

*Ordonnance
du Roi contre une societé d'impies.*

des & dans la Liberte de *Westminster*, avec des sentimens pernicieux qui tendent à détruire les fondemens de nôtre Ste. Religion, à blasphemer le Tout Puissant, & à corrompre les esprits, & S. M. ayant resolu d'employer tout le pouvoir que Dieu lui a donné, pour punir des transgresseurs si monstrueux, & d'étouffer dès leur naissance des impietez si horribles, afin de détourner la colere de Dieu de dessus cette Nation, Elle a trouvée à propos d'ordonner au Grand Chancelier d'appeller les Juges de paix, & de leur ordonner très-serieusement de faire d'exactes recherches pour découvrir des pratiques si abominables, qui tendent à renverser les fondemens de la Foi, & la regle des bonnes mœurs, & lors qu'ils en auront découvert, d'en donner avis de tems en tems audit Chancelier, afin qu'on puisse prendre les mesures necessaires pour détruire entierement de si maudites irrégularitez, il est ordonné de plus audit Chancelier de faire ensorte que lesdits Juges de Paix soient exacts selon le devoir de leurs Charges, à découvrir & supprimer tout blasphême, impieté, irreverence, & irreligion, afin que ceux qui aiment leur Patrie, puissent recevoir la Benediction du Très-Haut, qu'il est impossible d'obtenir en foulant aux pieds les choses saintes & les devoirs les plus indispensables; & le moyen de gagner de plus en plus la faveur de S. M. est de montrer son zèle & sa ferveur dans une affaire si importante, pour cet effet le Chancelier leur fera connoître, que comme S. M. n'a rien tant à cœur que la gloire de Dieu, qui est incompatible avec des préceptes si horribles, Elle est resoluë de montrer réellement son indignation contre les coupables; & que la plus grande marque d'obéissance qu'on pourroit
donner

donner à Sa Sacrée Personne & au Gouvernement, c'est d'être diligens à découvrir de tels impies, afin qu'ils soient poursuivis publiquement, traitez avec la dernière rigueur & infamie, & leur imposer les plus rudes châtimens, selon les Loix les plus rigoureuses du Royaume, &c.

IV. Le 2. le jeune Prince nouvellement né au Prince de Galles fut baptisé dans la Chapelle de la maison de *Leycester*, & nommé *Guillaume Auguste* : le Roi de Prusse & le Duc d'Yorck furent ses Parains, representez par les Lords Grantham & Lumley, & la Reine de Prusse sa Mere, representée par la Duchesse de Dorset. Ce jeune Prince portera le nom de Duc de *Lancastre*, & non de *Montmuth*, comme nous le dîmes le mois dernier. Le 24. le Roi avec les jeunes Princesses alla voir la Princesse de Galles, & le 29. S. A. R. commença à recevoir des visites sur ses couches qui ont été fort heureuses. La Cour a pris le deuil pour la mort de la Reine de Danemarck ; & le Roi se dispose à aller à *Kensington* passer une partie de la belle saison. Le Prince & la Princesse de Galles doivent aussi aller à *Richmond*, où on travaille à embellir quelques Apartemens.

*Bâteme du
jeune Prince
de Galles.*

V. Le Parlement est toujours assemblé, & continué ses procédures contre les anciens Directeurs de la Compagnie du Sud. Il n'y a pas de doute que le crédit public ne reprenne vigueur, & que ceux qui ont été la victime de l'avidité de ces Directeurs, ne trouvent du soulagement dans leur infortune par les sages précautions que l'on prend. Les Villes & Communautés du Royaume ont présenté différentes Requêtes pendant le cours de ce mois, pour demander justice de

eurs malversations, & exposer l'état où le Commerce est réduit par le desordre de cette Compagnie. On n'a pû encore obtenir que le Sr. Knight soit renu pour être conduit en Angleterre, & le Parlement a resolu d'établir un Comité pour examiner l'état du Commerce avec les Pays-Bas, que l'on assure qui sera interdit, si les Etats de Brabant persistent à ne pas vouloir relâcher ce prisonnier.

VI. *Edimbourg.* Le Comte de Rothes est parti de *Londres* pour aller à *Edimbourg* en qualité de Commissaire du Roi assister à l'Assemblée generale du Clergé d'Ecosse. Le 22. l'ouverture s'en fit avec les ceremonies accoutumées, & après la lecture de la Lettre du Roi adressée à l'Assemblée, le Comte de Rothes fit un très-beau discours, auquel le Modérateur, qui est le Sr. Thomas Black, repondit en termes fort éloquens & respectueux. On a été depuis informé que cette Assemblée s'étoit separée le 28. à cause d'une indisposition survenue au Comte de Rothes, pour ne se rassembler que le 13. Mai 1722. On dit aussi que le Parlement d'Irlande a été prorogé jusqu'au mois de Septembre prochain.

Voici la Lettre du Roi adressée au Clergé d'Ecosse, & la Reponse du Modérateur de l'Assemblée.

Venerable & bien-aimé, SALUT.

L'Eglise d'Ecosse a donné des preuves si évidentes de sa loyauté & de son affection dans ses Assemblées précédentes pour nôtre Personne & nôtre Gouvernement, que nous sommes d'inclination disposé à protéger dans ce tems par nôtre Autorité Royale, vôtre Convocation, & nous servir de l'occasion, pour réitérer les intentions

des Princes Ec. Juillet 1721. 71

tentions que nous avons d'accroître les intérêts, en conservant religieusement les Droits & Privilèges : Nous sommes persuadés que vous vous efforcerez avec nous d'avancer la pure Religion Reformée & la vertu à la destruction du vice & de l'impieeté, & que rien ne sera négligé de nôtre côté pour parvenir à ce but tant désiré.

Nous espérons que vous vous appliquerez à expédier les matieres propres & nécessaires, qui doivent être agitées dans cette Assemblée avec union & concorde ; & que vous éviterez tout sujet litigieux, puisque vous-mêmes prévoyez aisément les suites fêcheuses que pourroient causer les divisions dans vôtre Corps.

Les services vraiment fideles que nôtre droit, sincère & bien aimé Cousin Jean Comte de Rothés a rendu, dans les précédentes Assemblées, nous sont si connus, que nous avons jugé à propos de renouveler le choix que nous avons fait de représenter par sa présence nôtre Autorité, persuadés que personne ne vous sauroit être plus agréable que lui, d'autant plus qu'il s'est distingué en toutes sortes d'occasions, pour les intérêts de nôtre Gouvernement, de la Religion Protestante en general, & en particulier pour la sûreté & la prospérité de l'Eglise établie selon les loix d'Ecosse ; & en ce faisant, nous vous assurons de nôtre bienveillance. De nôtre Cour à *St. James* le 15. Mai 1721., & la septième année de nôtre Règne. GEORGE ROI, & plus bas ROXBURGH.

Reponse du Modérateur de l'Assemblée generale de l'Eglise d'Ecosse.

LA remarque qu'il a plû au Roi par sa gracieuse Lettre de faire sur la ferme fidélité &

& affection que l'Eglise d'Ecosse a toujours démontrée, selon son devoir & ses intérêts, pour la Personne Sacrée de Sa Majesté & de son Gouvernement, nous encourage & nous anime à en donner de nouvelles preuves dans toutes les occasions.

Nous croyons que c'est un effet sensible de la bonté divine de pouvoir nous assembler sous l'Autorité de Sa Maj., & nous reconnoissons humblement sa faveur, de protéger dans ce tems notre Assemblée, & de réitérer ses premières intentions, d'accroître les intérêts, & de préserver inviolablement les Droits & les Privilèges de cette Eglise.

Nous agitions contre l'obéissance que nous devons à Dieu, par qui les Rois regnent, & nous serions indignes d'avoir un Monarque qui n'a rien tant à cœur que l'avancement de la Religion Reformée & la vertu, à la destruction du vice & de l'impieeté, si nous ne concourions de tout notre cœur avec Votre Majesté, pour parvenir à des fins tant désirées.

Nous savons les conséquences fatales que la dissension pourroit causer parmi nous; aussi sommes-nous résolus avec l'assistance de Dieu par Jesus Christ, d'éviter toute dispute, & d'expédier les affaires qui doivent être considérées dans cette Assemblée, avec l'unanimité & concorde, qui conviennent aux Membres d'un Corps dont notre Sauveur Jesus-Christ le Prince de Paix est le Chef.

Le Comte de Rothes en représentant Sa Majesté dans les précédentes Assemblées, s'est distingué en toutes sortes d'occasions par ses services vraiment fideles, pour les intérêts du Gouvernement de Sa Majesté, de la Religion Protestante, de la sûreté & prospérité de cette Eglise établie
selon

des Princes &c. Juillet 1731. 73

selon les Loix; aussi le choix que Sa Majesté a fait de la personne nous est très-agréable.

Nous reconnoissons, avec action de graces, la bonté divine, qui protege votre Personne Sacrée, & qui répand des benedictions signalées sur votre Famille Royale, en fortifiant la succession Protestante, par la Naissance d'un jeune Prince.

Puisse Sa Majesté vivre long-tems, pour la consolation de cette Eglise, le bonheur de vos Peuples, l'apui des Reformez, le soulagement des Protestans opprimés au dehors, & le bien general de toute l'Europe; que les plus precieuses faveurs du Ciel découlent aussi sur Leurs Alteſſes, le Prince & la Princesse de Galles, & sur toute leur Posterité Royale, & qu'après un Regne heureux sur la terre, S. M. soit couronnée de l'immortalité glorieuse; ce sont les vœux sinceres & les prieres ardentés des Fideles,

Trés-soumis & très-obéissans Sujets, *les Ministres & les Anciens de l'Assemblée generale de l'Eglise d'Ecosse.*

A Edimbourg le 24. Mai 1721.

Signé en nôtre presence nom & Ordre ;
BLACK, Secretaire.

VII. *Hollande.* Mr. Broses Envoyé du Roi de Pologne, délivra au commencement de Mai ses Lettres de créance au Président de l'Assemblée. Le 14. les Seigneurs Etats de Hollrnde & de West-frise s'assemblerent pour la premiere fois, depuis leur dernier ajournement, & se separerent le 17. jusqu'aux 20. qu'ils se rassemblerent. Le 24. ils se separerent encore, & ne se rassemblerent que le 17. Juin. Il y a eu Congrez des Ministres Estrangers, comme à l'ordinaire, & le 7. Juin la septième classe de la Lotterie a dû se tirer.

VIII.

VIII. On a publié dans toutes les Provinces une Ordonnance des Etats Generaux pour la celebration d'un jour de prieres & de jeûne le 11. Juin, dont voici la teneur.

*Ordonnance
pour la cele-
bration d'un
jour de
prieres.*

A Prés avoir fait une serieuse attention sur la situation presente des affaires, & consideré en particulier comment, par la misericorde & la patience infinie du Seigneur, notre chere Patrie a été jusqu'ici conservée dans sa précieuse liberté & Religion; que même elle joiit à present d'une paix & d'une tranquillité si désirable, nonobstant le nombre & la grandeur des pechez & des iniquitez qui regnent en ce Pays, & qui vont en augmentant au lieu de diminuer, il est à craindre que ces desordres ne détournent enfin la Benediction de Dieu, & n'attirent sur nous la juste colere, dont on a déjà senti divers effets par de grandes inondations, par la mortalité des bestiaux, par la diminution du Commerce & de la prosperité, & par d'autres malheurs qui nous menacent de plus grands fleaux, à moins qu'ils ne soient détournez par la misericorde Divine.

A CES CAUSES, &c. pour donner gloire à Dieu de ses bienfaits, & implorer la continuation de ses Benedictions, ont jugé à propos d'ordonner un jour solemnel d'actions de graces, de jeûnes & de Prieres dans routes les Provinces Unies, qui sera celebré le Mercredi 11. Juin prochain, pour louer & benir Dieu dans toutes les Eglises, de tous les bienfaits dont il a comblé la chere Patrie, par une grace spéciale, & particulièrement du repos & de la paix dont elle joiit depuis quelques années; pour faire en même tems une confession sincere de tous les pechez qui

qui augmentent de plus en plus ; pour nous humilier en presence du Seigneur , & le supplier de vouloir pardonner gratuitement tous ces pechez , & repandre de plus en plus ses Benedictions & sa protection sur cet Etat & sur les bons Habitans ; afin qu'ils puissent conserver leur précieuse liberté & Religion , & continuer à jouir de la paix dans la grace de Dieu ; que tous les fleaux que ce Pays a merité , & en particulier le mal contagieux qui regne ailleurs avec tant de violence , puissent être éloignez de ce Pays ; que les guerres qui continuent dans d'autres Contrées de l'Europe , soient changées en une heureuse paix ; & la main toute-puissante du Seigneur fasse cesser les traverses suscitées aux Protestans ; le tout à l'exaltation du St. Nom de Dieu , & l'avancement de la Religion Chrétienne Reformée , à la conservation de nôtre chere Patrie , & au salut de nos ames. &c.

IX. *Pays-Bas.* Il est arrivé plusieurs Vaisseaux revenans de la *Chine* à *Ostende* , chargés de marchandises , & il en repart journellement de nouveaux pour continuer ce Commerce , qui est extrêmement avantageux aux Pays Bas.

Il se presente toujours beaucoup de difficultez pour l'établissement d'une Compagnie des Indes Orientales en cette Ville , quoi que S. M. I. en souhaite fort l'avancement ; & Mr. le Comte de Windisgratz est même allé à *Ostende* , pour s'informer de l'état de ce Commerce & du produit que l'on en peut esperer. Le nouveau Canal qu'on a fait entre *Malines* & *Ditst* , a été trouvé bon , de sorte qu'on pourra à l'avenir transporter commodément les marchandises du *Brabant* au
Pays

Pays de *Liege*, & du Pays de *Liege* dans le *Brabant*, même à peu de frais, les Droits étans fort modiques.

A R T I C L E VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages
& Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.*

Naissances. I. **S**UR la fin d'Avril, la Princesse *Salviati* accoucha heureusement d'un fils à *Rome*.

Mariages. II. Le 18. Mai le jeune Comte de *Fensental* épousa à *Vienne* dans la Chapelle Imperiale, Mademoiselle *Bajol* de *Cruzberg* Dame de la Chambre de la défunte Imperatrice.

Morts. III. Mr. *Desmarêts*, ci devant Contrôleur General des Finances, mourut à Paris au commencement de Mai.

Le 8. Mr. d'*Argenson* Garde de Sceaux, Chancelier de l'Ordre de *St. Louis*, & ci devant Lieutenant General de Police à *Paris*, mourut dans sa Maison de la *Magdelaine de Tresnel*.

Environ ce tems-là, la mort enleva à *Cremona*, Mr. *Olm* Evêque de cette Ville & Grand Chancelier du *Milanez*.

Mr. *Corneille* de *Jonge* ci-devant Receveur General des Provinces Unies & Pensionnaire de *Roterdam*, mourut le 12. à la *Haye*.

La nuit du 8. au 9. le Cardinal *Parracciani* mourut à *Rome* dans sa septante cinquième année & la quinziesme année de son Cardinalat.

Le Cardinal *Fieschi* Archevêque de *Genes*, est mort en cette Ville. Il y a à present cinq places vacantes dans le *Sacré College*.

On

des Princes &c. Juillet 1721. 77

On a appris d'*Espagne* que l'Abbé de Mornay ci-devant Ambassadeur de France en Portugal & nommé à l'Archevêché de *Besançon*, étoit mort à *Madrid*, revenant de *Lisbonne*.

Madame la Comtesse veuve du Comte de *Hoorn*, mourut à la *Haye* au commencement de Juin, âgée de 80. ans.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois Juillet 1721.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	3
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	24
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	30
ARTICLE IV. <i>France.</i>	43
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	55
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	59
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pais-Bas.</i>	66
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	76

